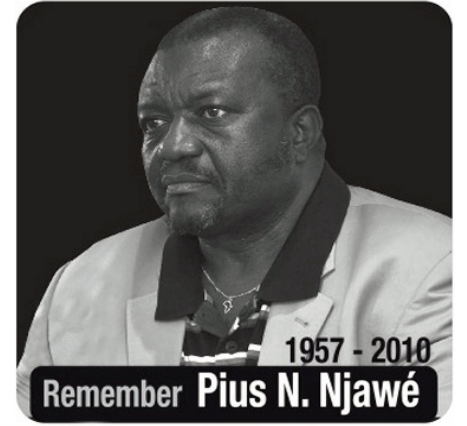


Le Messager

A l'écoute du peuple

Fondateur : **Pius N. NJAWE** Directeur de publication: **Jean François CHANNON**



N° 5175 DU JEUDI 25 OCTOBRE 2018 CAMEROUN 400 F.CFA

Quotidien

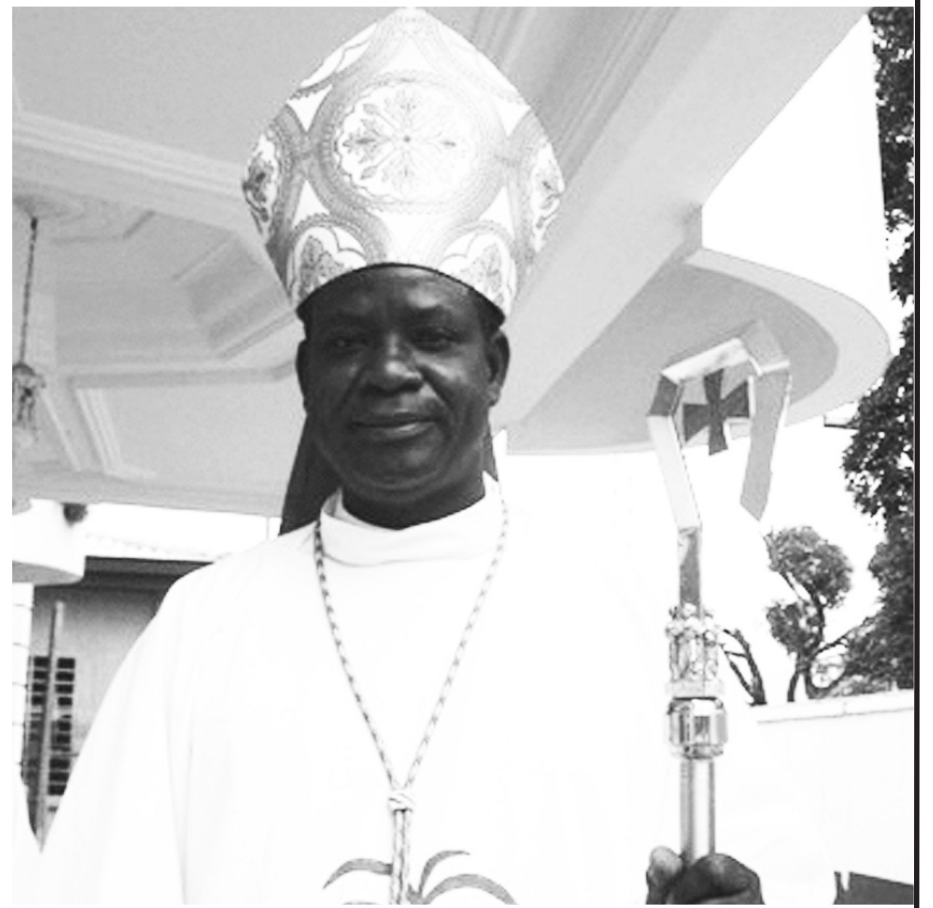
1957 - 2010
 Remember Pius N. Njawé

Présidentielle

Comment Samuel Kleda embarrasse le régime

• *La sortie du président de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun au sujet des résultats du scrutin du 07 octobre dernier, ravive davantage le climat de suspicion qui entoure la réélection de Paul Biya*

P.3



Yaoundé

La police saute sur Cabral Libii

• *Une conférence du candidat du parti Univers interdite par le sous-préfet de Yaoundé 4*

P.3

Fécafoot

Nicolas Dikoume suspendu

• *Le coordonnateur des sélections nationales paie le prix de ses nombreux manquements et des fautes de gestion*

P.12



Cameroun

Peur sur la sécurité alimentaire

• *En dépit des stratégies que développe le gouvernement, 15,4% de la population souffre de la faim pendant que 31,7% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition*

P.6

PORT AUTONOME DE DOUALA

La Convention collective de toutes les incertitudes

Pour résoudre ce problème qui paraît plus ou moins crucial, le ministre du Travail et de la sécurité sociale (Mintss), Grégoire Owona, a présidé hier, 23 octobre 2018 à Yaoundé, une réunion en vue de poursuivre le dialogue social entamé il y a quelques jours avec les syndicats des travailleurs et des employeurs de ce secteur d'activité.

Ils ont tous répondu présents à l'appel du Mintss. Les représentants des organisations professionnelles d'employeurs et ceux des organisations syndicales des travailleurs du Port autonome de Douala (Pad), ont fait le déplacement pour venir trouver une solution au problème qui ne cesse de gangrener leur secteur d'activité. Et pourtant, l'on était presque sûr qu'après avoir dûment signé le 06 mars 2018, la convention collective qui visait à éradiquer la précarité des travailleurs de par les avantages sociaux et financiers qu'elle consacre, que les différents problèmes que décriaient les travailleurs de cette zone devaient disparaître pour de bon. Mais à seulement 08 mois de la

signature de cette convention, ils ne sont toujours pas sortis de l'auberge. Car, maintenant, il se pose le problème de son application par les employeurs. D'où l'impératif nécessité de refaire recours au ministère de tutelle. « La rencontre que je préside aujourd'hui s'inscrit dans le cadre de la promotion du dialogue pour un travail décent à travers le suivi de l'application des dispositions de la convention collective que vous avez librement signée dans ce même local le 06 mars 2018 », a souligné Grégoire Owona.

Concurrence déloyale

Et d'ajouter « Seulement, nous avons constaté tout en déplorant que du côté employeur, l'application dans ce cadre juridique ficelé par les partenaires sociaux que vous êtes, se fait à deux vitesses ». En effet, d'après le constat du Mintss, seul le Groupement patronal des acconiers du Cameroun (Gpac) assure l'effectivité de la mise en application de cette convention collective. Pour les autres organisations professionnelles des employeurs, notamment le Syndicat national des transitaires, transporteurs, acconiers et consignataires du Cameroun (Syntrac), l'Union des entreprises de manutention du Cameroun (Uemc) et le Syndicat national des acconiers (Snac), elles ne mettent pas en pratique les dispositions de cette convention. Mais pour ces dernières, il est important de régler certains

petits détails avant de mettre définitivement en application la convention.

« Je pense que ce n'est pas difficile, rien n'est difficile, nous devons tous appliquer la loi. Mais vous avez suivi qu'il y a des problèmes réels et nous les avons soulevés. Il y a le travail pour tous les Camerounais. Mais sachez une chose, il y a les gens qui sont installés depuis et nous les camerounais on passe le temps à protéger nos intérêts. C'est pour ça que nous sommes d'accord avec le ministre. Notre syndicat ne grève pas, on rentre, on va rapporter la solution au ministre pour la bonne marche de notre secteur d'activité. Et puis, nous appelons l'Etat à revoir certaines situations du Port parce qu'on ne donne pas l'entrée et la sortie d'une maison à quelqu'un. C'est de ça qu'il s'agit », a révélé Fouda Gallus, président national du Syntrac. Pour d'autres, il faut régler le problème de la concurrence déloyale qui paralyse les activités des dockers, qui sont des personnes agréées devant travailler au port.

Elargir le bassin d'emploi

« La concurrence déloyale de la main d'œuvre vient du fait que le périmètre portuaire a deux façades. Il y a une façade maritime qui est face à la mer et il y a une façade arrière. Et c'est ce que nous appelons donc le domaine portuaire. Donc nous en tant que syndicat, nous avons la main d'œuvre qui opère au niveau des

navires, c'est la façade maritime mais maintenant il y a un prolongement tel que vous l'avez suivi au niveau de l'article 2 de la convention, c'est-à-dire que le domaine portuaire est si large qu'on peut tirer le flux à l'extérieur. En réalité, à travers le décret portant organisation portuaire, la main d'œuvre dockers devait travailler là-bas », explique Edouard Fochivé, président du Gpac.

Et d'ajouter « il n'est pas concevable aujourd'hui que sur le quai 52 où travaille Cimencam, qu'il n'y ait pas de mains d'œuvre dockers là-bas. C'est pour ça que j'ai dit au ministre qu'il faut élargir le périmètre et le bassin d'emploi portuaire. Ceci dépend donc des autorités politiques et du directeur général du port qui est d'ailleurs très ouvert pour pouvoir ouvrir le périmètre portuaire afin que le travail de la main d'œuvre dockers, puisse s'élargir et qu'il y ait aussi un travail décent. On ne peut ne pas appliquer la convention à 100%, il faut y aller au fur et à mesure ». Malgré que le conciliabule ait duré 3 heures, aucune solution idoine n'a été trouvée. Cependant, le secrétaire général adjoint du Rassemblement démocratique du peuple camerounais (Rdpc) après avoir écouté les différentes propositions des parties prenantes, a renvoyé la réunion à une date ultérieure afin de mieux les examiner.

Rostand TCHAMI

ADELINE NGUEMATIO

« La contraception concerne aussi la jeune fille à partir de 11 ans »

Cadre à la direction de la Santé familiale au ministère de la Santé publique, Adeline Nguematio déroule le principe des trois retards sur lesquels il faut travailler si le Cameroun veut réduire le nombre de femmes qui meurent en donnant la vie. D'après l'Oms, ce taux est estimé à 782 pour 100 000 naissances vivantes. Soit plus de 7000 décès par an. Ces Retards concernent la prise de décision, l'accès à la formation sanitaire pour cause d'éloignement (distance, mauvaise route, embouteillages...), la prise en charge à cause de l'absence de la couverture sanitaire universelle.

Les spécialistes parlent de la règle des 3 retards dans l'accroissement du nombre de décès maternel. De quoi s'agit-il ?

Le premier retard concerne la prise de décision pour consulter les services de santé. On a constaté que dans nos sociétés, les femmes ont un faible pouvoir de décision dans la famille. Quand bien même elle a mal, elle n'a pas la possibilité ou alors, elle va décider tardivement. Parce qu'elle n'a pas le droit de décider. Peut-être qu'elle veut même aller à l'hôpital, mais elle n'a pas de moyen financier. Il faut en ce moment le ok du mari ou de la belle-mère pour qu'elle se mette en route. Tout cela contribue, parce qu'elle supporte la douleur et le pire peut arriver avant qu'elle ne décide d'aller à la formation sanitaire. Le deuxième retard est celui de l'arrivée à la formation sanitaire. Parce que quand bien même elle décide d'y aller, il y a les routes qui sont longues, en mauvais état. Parfois, la voiture n'y arrive pas, la femme va faire des kilomètres à pieds. Pendant tout ce temps, elle



peut avoir des complications qui peuvent l'amener à mourir ou à avoir des séquelles. Le troisième retard est celui des soins. Parfois quand bien même elle arrive dans la formation sanitaire, la prise en charge ne se fait pas immédiatement. Parce que dans notre pays, nous n'avons pas de couverture sanitaire universelle. Quand elle arrive, elle n'a pas d'argent et la formation sanitaire n'a pas prévu suffisamment de moyen pour prendre en charge les urgences. Pendant tous ces retards, la femme a le temps de développer des séquelles ou de mourir. Ce sont ces trois retards qui contribuent significativement au décès maternel au Cameroun.

Toujours selon les experts, la planification familiale pourrait aider à réduire le nombre de cas de décès maternel. Comment ?

Oui, notre pays a pensé que le planning familial était une intervention majeure, un des grands piliers de réduction de la mortalité maternelle en ce sens que, lorsque la femme a la possibilité d'obtenir les méthodes partout où elle est, dans la formation sanitaire ou en communauté, elle a la chance d'accoucher quand elle veut, et le nombre d'enfants qu'elle désire. Dans ce cas, elle peut laisser son corps se reposer,

l'enfant a le temps de grandir et le bien-être familial est retrouvé à travers cette action.

Qui est concerné par la planification familiale ? Le problème se pose en ce qui concerne les adolescents et les jeunes...

Toute femme en âge de procréer. Soit de 15 à 49 ans au Cameroun. Mais, on s'est rendu compte que les enfants sont généralement sexuellement actifs. On trouve les enfants de moins de 15 ans sexuellement actifs. Dès lors, compte tenu de l'ampleur du problème et de la cible concernée, on pense que la jeune fille à partir de 11 ans peut être également concernée.

Comment sensibiliser un enfant de 11 ans ?

C'est un problème de dialogue. Ce dialogue commence dans la cellule familiale et se poursuit à l'école. Mais aussi avec l'information que les médias donnent à travers tous les canaux utilisés pour la sensibilisation de la population en général.

Les hommes semblent réticents dans l'acceptation de la planification familiale. Quel est le bénéfice pour un homme de faire adopter cette méthode par sa conjointe ?

Je dirais que le bénéfice ici n'est pas seulement l'homme. C'est toute la famille. Lorsqu'une femme est en bonne santé, elle peut prendre soin de ses enfants, de son époux, de la famille en général. Si une femme est malade, ou elle n'est pas en santé parce qu'elle est enceinte ou elle a accouché de façon trop rapprochée. Elle ne peut pas avoir le temps de s'occuper d'elle-même, des autres enfants qui sont déjà nés, de les accompagner à l'école ou à la formation sanitaire. Bref, la femme ne pourra plus se rendre disponible pour accomplir toutes ces activités.

Réalisée par
Nadège Christelle BOWA

LUTTE CONTRE L'AVC
Sensibilisation
sur les dangers
d'un tueur
silencieux

L'évènement s'inscrit dans le cadre des premières journées neurologiques de Douala organisées par les étudiants de la faculté de médecine et des sciences pharmaceutiques de l'université de Douala, du 20 au 27 octobre 2018.

En prélude à la journée mondiale de lutte contre les accidents vasculaires cérébraux (Avc) qui se célébrera le 29 octobre 2018 sous le thème « Debout après un Avc », l'association « Azur Vigilance Cameroun » (Avic) a organisé ce 23 octobre 2018, une campagne de sensibilisation (information, conseil, prévention) sur les Avc, à l'hôpital Laquintinie de Douala. Ladite campagne est menée à l'effet d'intéresser et d'éduquer la population sur ce mal dont les dangers sont encore mal connus de la majorité des Camerounais. L'association Avic est mise en place dans le but d'aider à comprendre ce qu'est l'Avc et comment vivre avec. L'information a porté sur sept points, à savoir : à quoi sert le cerveau ? C'est quoi l'Avc et comment le reconnaître ? Quels sont les types d'Avc ? Quels sont les facteurs de risque d'un Avc ? Quelles sont les causes de l'Avc ? Les conséquences de l'Avc ; et enfin, la possibilité d'éviter un Avc.

L'association Avic qui regroupe des victimes d'Avc et des bénévoles, œuvre pour apporter un soutien moral aux victimes et à leurs familles. « Le fait pour une victime d'appartenir à un groupe où il y a des personnes qui ont vécu la même chose que lui, contribue à le rendre plus fort, et fait en sorte qu'il se sente moins seul », nous confie un étudiant en médecine et bénévole au sein de Avic. Ekima Mbango, la présidente de l'association, est également victime d'un Avc : « C'est dans la maladie que m'est venue cette idée. Le mal m'a frappée tellement fort que j'ai été déboussolée. Alors, je me suis dit que si par la grâce divine je suis encore en vie, il faut que je fasse quelque chose pour venir en aide aux autres. Parce que si l'on est pas sensibilisé, on ne peut pas voir les signes annonciateur de ce mal qui peut tuer en deux ou trois heures ».

« Cette maladie neurologique d'apparition récente au Cameroun a pour seul traitement clinique connu, la physiothérapie », nous apprend Ekima Mbango. Elle confirme qu'il est encore difficile de dire combien coûte le traitement, on ne peut que donner le coût des soins de l'hôpital. D'où la nécessité de la prévention. Sachant que 25% des victimes de cette maladie décèdent pendant les premiers jours, qu'une femme sur cinq et un homme sur 6 en seront victimes avant l'âge de 75 ans, l'Avic a prioritairement axé son travail sur la prévention afin de réduire les risques, car lorsqu'on est prévenu, on peut se prémunir et éviter l'Avc. Le rideau tombera sur les premières journées neurologiques de Douala ce samedi 27 octobre 2018, à la salle des fêtes d'Akwa.

YEMY Dominique
(stagiaire)

VICTOIRE DE PAUL BIYA

Mgr Samuel Kleda embarasse le régime

La sortie du président de la Conférence épiscopale nationale du Cameroun au sujet des résultats du scrutin de l'élection présidentielle, ravive davantage le climat de suspicion qui entoure la réélection de l'homme du 6 novembre 1982.

Les Camerounais sont accoutumés au fait. C'est certain. La dernière sortie du prélat avant-hier à Douala, pour anodine qu'on voudrait qu'elle soit, n'amuse pour autant pas grand monde. Tout se passe exactement chaque jour comme une main malicieuse tenait à se jouer de la sérénité qui doit en principe encadrer la victoire du chef de l'Etat camerounais. C'est tout à fait la situation d'un brasier qui s'estompe au fur et à mesure mais en même temps est ravivé par du soufre insufflé subrepticement. Après la proclamation de la victoire du président Biya, il y a eu immédiatement la contestation de l'équipe Kamto Maurice. Ceci est allé tant et si bien que le candidat du Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc), en contestant les résultats du Conseil constitutionnel, a brandi ses propres résultats, issus des différents bureaux de vote sur le territoire national. Le temps que l'opinion digère le coup des résultats parallèles, voici qu'un des princes de l'Eglise catholique de Dieu qui est au Cameroun vient mettre le pied dans le plat, carrément.

Par ce fait, le prêtre qui rési-



de à Douala jette un trouble certain dans l'esprit des pouvoirs publics et donne de l'espoir aux contestataires de l'élection de Paul Biya. Les arguments qu'il mobilise, sont de nature à pousser à la réflexion. Il revient en effet sur les différents griefs soulevés par l'opposition devant le Conseil constitutionnel. On se souvient par exemple que Joshua Osih demandait l'annulation totale de l'élection entre autres, parce qu'il n'y avait pas eu de vote dans les deux régions anglophones du pays. Le prélat, quant à lui s'étonne et s'interroge sur les résultats du candidat Biya dans les deux régions. Effectivement, il a remporté la mise avec respectivement 81% et 77,69% dans le Nord-Ouest et le Sud-Ouest. Ce pourcentage est largement au-dessus de la moyenne nationale car il rem-

porte la présidentielle avec 71,28%. Pendant ce temps, Maurice Kamto son challenger en est à 3,6% et 3,54% dans les mêmes régions. Ainsi peut s'expliquer sa sortie devant la presse en ces termes : « On n'a pas pu faire campagne là-bas, tout ce pourcentage vient d'où? ».

Le syndrome congolais ?

L'Eglise catholique qui est en Afrique a un pouvoir certain sur les dirigeants africains. C'est une lapalissade. Dans les années 1990, à la démocratisation des Etats africains francophones, les hommes de l'Eglise ont présidé dans différents pays, les instances qu'on a appelées à l'époque les conférences nationales souveraines. Au Zaïre de Maréchal Mobutu Sese Seko Kuku Ngbendu wa Za Banga, en

dépité de tous les artifices, va finalement confier la présidence de ces assises nationales à Mgr Laurent Monsengwo, aujourd'hui Cardinal. Il faut préciser que ce dernier a pesé de tout son poids pour inciter le président Laurent Désiré Kabila de ne plus se représenter à la prochaine élection présidentielle. C'est dire ici toute la dimension de l'influence de l'Eglise sur le pouvoir d'Etat en Afrique. Au Bénin, là où ont commencé les conférences nationales, Mgr de Souza, archevêque de Cotonou, aujourd'hui de regrettée mémoire va influencer sur le pouvoir de Mathieu Kérékou, au point qu'il va le perdre.

Au Cameroun, les rapports entre l'Eglise et le pouvoir sont mi-figue mi-raisin. C'est une relation mitigée, faite de hauts et de bas. La figure emblématique est le Cardinal Christian Tumi qui, en prenant sa retraite « a transmis ses gènes » à Samuel Kleda qui, par ses intrusions dans la vie politique, embarasse visiblement au plus haut point les dirigeants. Par exemple, au sujet du décès de Mgr Jean Marie Benoît Balla, il avait déjà fortement mis le pouvoir mal à l'aise en déclarant qu'il détenait les preuves de son assassinat alors même que l'enquête était en cours. Et ce n'est pas tout. Le 24 août dernier, il dressait le profil du meilleur candidat, pour aider les fidèles chrétiens de l'Eglise Catholique à faire le meilleur choix. « On choisit des dirigeants pour construire un pays. Si nous allons aux élections, on a espoir qu'après ces élections, les problèmes que nous connaissons vont trouver des solutions. Il s'agit pour nous les évêques

d'éclairer la connaissance des Camerounais, de les aider à choisir des candidats capables de résoudre leurs problèmes. Aujourd'hui, nous n'avons donné le nom de personne. Il ne nous revient pas de choisir un candidat », précisait-il en ces temps-là.

Arguments d'irrégularités

La sortie d'avant-hier du prélat indique à tout le moins que Paul Biya n'avait certainement pas le profil que l'évêque brossait. Si tel avait été le cas, il ne serait certainement pas revenu pour interroger les résultats et le contentieux postélectoral. Il ne comprend pas par exemple comment le pouvoir militarise toutes les villes alors qu'« on a gagné » une élection. « On a l'impression que d'un moment à l'autre, le pays va être attaqué, cela veut dire que nos dirigeants savent qu'il y a quelque chose qui ne va pas », martèle-t-il. Il estime aussi qu'il fallait absolument écouter Maurice Kamto et Joshua Osih et les laisser présenter leurs arguments d'irrégularités devant le Conseil constitutionnel. Il faut tout de même nuancer en relevant que l'Eglise de Dieu qui est au Cameroun est différente de sa consœur qui est au Congo par sa dimension d'implication au sein de la politique nationale. On est à se demander à quand et sur quoi portera le prochain coup du pasteur ? Y a-t-il lieu de penser qu'il s'agit d'un coup d'épée dans l'eau ou les prémises d'un avis pressant de changer de trajectoire de la part du pouvoir ?

Léopold DASSI NDJIDJOU

AMBIANCE POST-ÉLECTORALE

La police saute sur Cabral Libii

Une conférence du candidat du parti Univers par ailleurs coordonnateur du mouvement Onze millions de citoyens, n'a pu se tenir hier mercredi 24 octobre à Yaoundé, du fait d'une interdiction du sous-préfet de Yaoundé 4.

Annoncée en grande pompe par la coordination de la communication de Cabral Libii, la montagne a plutôt accouché d'une souris. Car, tout le monde est reparti sur sa soif, l'orateur principal n'ayant pas craché « le venin ». Cabral Libii et ses lieutenants qui entendaient à en croire certaines sources se prononcer non seulement sur le contentieux post-électoral, l'écho donné à sa sortie sur Bbc Afrique, mais surtout de son avenir politique au terme de la présidentielle qui n'a été possible qu'avec la coalition entre son mouvement « Onze Millions de Citoyens » et le parti Univers qui a pour capitaine opérationnel Prosper Nkou Mvondo. On n'en saura finalement rien de tout ça puisque Bassilekin Georges Magloire ? Administrateur civil principal et sous-préfet de l'arrondissement de Yaoundé 4 n'a pas permis qu'il y ait échange entre le candidat à la présidentielle et les hommes de médias au motif de « manifestation non déclarée ».

Le chef de terre, au-delà de Cabral, interdisait même « toute autre personne » de prendre la parole pour quoique ce



soit. Curieusement l'arrêté n°-400/A/J06/Sp est signé le jour de l'interdiction de la manifestation, ce qui donne quand même lieu de s'interroger tant il est vrai qu'on est déjà habitué que des manifestations soient interdites sous le prétexte de « risques de troubles à l'ordre public ». Cabral qui n'exclut pas de travailler avec le gouvernement de Biya à la seule condition que des préalables soient considérés. « Il s'agit des conditions d'une transition » qui, selon Cabral, portent « sur des réformes structurelles touchant au code électoral, à la constitution... » Bref, la mise en place « d'un comité de normalisation démocratique » qui intègre des réformes dans « le fonctionnement de l'état pour

privilegier la transparence et la performance ». Cependant, le candidat malheureux à la présidentielle « doute que ce gouvernement qui vient de rempiler par la forfaiture, accède à ce type de réformes ».

« Peur dans la cité »

Rien à voir avec le titre d'une chanson commise par Adolphe Moundi dit « Petit Pays » au lendemain du déraillement du train à Eséka, il s'agit bien de la tension et la frilosité qui animent non seulement les autorités administratives mais aussi certains barons du régime qui voient d'un mauvais œil un regroupement d'acteurs autres que ceux du parti au pouvoir, des partis satellites ou des courtisans. Ainsi,

chaque leaders d'opinion, activistes soupçonnés à tort ou à raison de vouloir ramer à contre courant de la ligne tracée par les gouvernants de Yaoundé sont automatiquement neutralisés ou cueillis comme des malpropres. C'est le cas de Jean Michel Nintcheu, député Sdf qui entendait organiser une marche en soutien au Mouvement pour la renaissance du Cameroun (Mrc) au lendemain de la présidentielle.

Hélas ! cela a été un pétard mouillé puisque le gouverneur du littoral a interdit toute manifestation dans son territoire de commandement. Paul Eric Kingue, porte parole du candidat Maurice Kamto lui aussi n'a pu communiquer à Yaoundé, l'état-major a été envahi par les forces de maintien de l'ordre. Même une mouche n'a volé de ce côté. Entre temps des dispositions sont prises dans les coins chauds des grandes agglomérations pour dissiper toutes tentatives malveillantes orchestrées par un quelconque individu ou un groupuscule. Cabral sort 3è au terme de l'élection du 07 octobre avec un score de 6,26% derrière Maurice Kamto 2ème, avec 14,23% de suffrages et Paul Biya, 1er qui totalise 71,28% de suffrages exprimés. Cabral Libii constitue-t-il un danger au point de vouloir le museler ? Aux dernières nouvelles, le juriste annonce une conférence de presse ce jour et au même lieu querellé à 16h parce que, explique-t-il, « le président élu n'a pas encore prêté serment ».

Dimitri AMBA

QUEST

La nouvelle mandature de Paul Biya préoccupe

Le Conseil constitutionnel, en date du 22 octobre 2018, a proclamé le candidat Rdpv vainqueur de la présidentielle du 7 octobre dernier pour un nouveau mandat de sept ans. Dans les rangs de l'opinion, des politistes, leaders d'opinion, acteurs de la société civile militante et politiques apprécient diversement la victoire du prince. Toutefois ils forment à son intention les attentes des populations.

1-Controverse autour de la consécration de la victoire de Biya

Le Conseil constitutionnel, organe délibérant, en charge de la proclamation du résultat officiel de la présidentielle du 7 octobre 2018, a communiqué, en date du 22 octobre dernier, la victoire du champion du parti des flammes, Paul Biya. Par l'occasion, il a crédité d'un score de 71,28%. Dans les rangs de l'opinion, certains politologues, acteurs de la société civile militante, leaders d'opinion et politiques sont d'avis que l'initiative du conseil consacre le règne de la tricherie dans les institutions de l'Etat. Aux dires de ces critiques, il ne fait l'ombre d'aucun doute que cette présidentielle a été truffée de grandes irrégularités qui ont été portées à la connaissance du grand public pendant le contentieux électoral au conseil constitutionnel. « *Il s'agit des irrégularités qui décrédibilisent le système camerounais et qui font le nid de grandes frustrations préparant le peuple à une réaction proportionnelle tôt ou tard lorsque tous les moyens d'une alternance pacifique seront épuisés. L'atmosphère est donc délétère et personne ne peut valablement présager des lendemains,* » confie, un politique.

L'ex-sénateur Sdf de la Menoua, Etienne Sonkin laisse entendre qu'avant le scrutin, il y a eu beaucoup de spéculations qui ne le convainquaient pas du tout : des spéculations tendant pour certains à prétendre que Paul Biya pouvait réserver une surprise aux Camerounais en s'abstenant d'être candidat et cela malgré les appels ou pressions de la part des



siens d'ailleurs très nombreux. Des spéculations pour d'autres, prétendant qu'il devait faire la surprise inimaginable de passer le pouvoir à un Bamiléké en la personne de Kamto par une entourloupe dont ces autres spéculateurs détiennent, seuls, le secret. Pourtant, ceux-là qui connaissent la consolidation de la démocratie au service des Camerounais, c'est la victoire de ce que j'appelle la camerounité, quand l'on reconnaît que les réseaux sociaux, pendant la campagne électorale, étaient devenus pour certains une source potentielle d'embrasement du pays de par des messages haineux qui y étaient vulgarisés. L'on est passé à côté de cette guerre géo tribale organisée par des hommes sans foi ni loi pour la conquête du pouvoir. Et d'ajouter : « *Cette victoire, c'est celle de la force de l'expérience, slogan que l'on peut comprendre par delà son sens électoraliste. Il s'agit par là, une manière d'assumer la vie par le président Biya.* »

André Banda Kani soutient que c'est le lieu de le dire pour le dénoncer, l'absence de l'unité de l'opposition dont l'on connaît les égots surdimensionnés des soi-disant meneurs à la solde des puissances impérialistes occidentales et dont le concubinage incestueux entre certaines forces endogènes et exogènes

militaient en leur faveur pendant cette présidentielle. « *Ne passons pas sous silence que Maurice Kamto s'est proclamé vainqueur de ce scrutin avant le verdict du conseil constitutionnel. Imaginons que les populations l'avaient suivi dans ses agissements et étaient descendues dans la rue. Le pays se serait embrasé dans une confrontation sanglante entre les forces de l'ordre et celles-ci. Où en serait-on aujourd'hui ?* » s'interroge-t-il.

2-Les attentes des populations

Pour certains critiques politiques, l'on ne peut rien attendre de Paul Biya en ce sens qu'en 36 ans de règne à la magistrature suprême, il n'a rien fait. « *C'est dire qu'il doit passer le témoin à quelqu'un de son parti qui est capable, d'opérer, dans la durée, un changement politique nécessaire.* », déclare un observateur de la scène politique. Etienne Sonkin laisse entendre qu'il s'attend plutôt à une déconfiture, détérioration de la situation ambiante étant donné la déplorable situation économique, financière et sécuritaire que connaît actuellement le pays. Sans compter certainement un surendettement. Il s'en suit des risques multiples et multiformes : la baisse des salaires, le bradage de certaines entreprises publiques ou para

publiques, la montée de la pression fiscale conduisant à l'inflation sur le marché ; le comble, c'est aussi cette menace de dévaluation qui se dessine à l'horizon. Le parlementaire conclut que le peuple et l'opposition en particulier doivent s'investir dans une vaste campagne d'éducation politique des masses et de conversion des mentalités visant à apprivoiser « *ces vulnérables* ». Qui se laissent facilement corrompre à coup de modiques prébendes ou « *ces autres impliqués* » dans le trafic des suffrages et ou des procès verbaux des bureaux de vote ainsi que les rapports des commissions électorales.

D'autres, par contre, égrènent un chapelet de défis à relever par le prince pour le bonheur des populations. Entre autres, la lutte contre la corruption et les prévaricateurs, le défi monétaire (la sortie du Fcfa), le défi économique dont la création d'une banque de développement pour l'accompagnement des petites et moyennes entreprises (Pme) créatrices d'emplois et des richesses. Le président du Nmp pense qu'il faut y intégrer les contraintes internationales qui « *pèsent sur nous,* » il s'agit des pressions qui accablent la Communauté économique et monétaire d'Afrique centrale (Cemac) telle que la dévaluation du Fcfa qui nous est imposée parce

3-La quête de la morale publique

André Banda Kani pense que la morale publique est en danger dans son sens le plus profond en raison de la banalisation des « *choses comme le Lesbianisme-gué-bisexualité-transsexualité (Lgbt)* » et la vulgarisation des loges maçonniques et rosicruciennes qui sont en première ligne pour diffuser dans la société ces déviances sexuelles. Qui sont des éléments de projets géopolitiques pour conquérir et sauvegarder les positions de pouvoir et recoloniser l'Etat. « *Ce qui est inquiétant c'est que la plupart des candidats à la présidentielle ont eu des positions très ambiguës par rapport à ces perversions sexuelles. Comment peut-on vouloir diriger un pays africain en légalisant le Lgbt, en faisant de cette avanie une valeur essentielle dans le domaine politique ? Quand ces obscénités sont dénoncées l'on vous dit que pour accéder à certains guichets de financements, il faut faire le semblant. Nous disons non à tout cela,* » dit-il, remonté.

Filbert AZAP NDONGO

SYLVAIN NKÉ AWONO

Bègue et « seigneur de la terre » sans complexe

Malgré son handicap, Sylvain a su braver les obstacles auxquels il fait face chaque jour. Bègue depuis sa naissance, il est propriétaire d'une plantation dans le département du Mbam et Kim, région du centre.

Agé de 25 ans, Sylvain est un jeune planteur. Après obtention de son certificat d'études primaires (Cep) à l'école adventiste de Yaoundé, il n'a pas pu poursuivre avec ses études à cause de son bégaiement. « Je suis né bègue. Quand j'étais petit, je n'avais pas trop de complexe jusqu'à ce que j'obtienne mon Cep. Quand mon père est allé m'inscrire



au collège adventiste, les premiers jours étaient trop insupportables pour moi. Je me souviens encore que j'étais assis au dernier banc, je ne participais jamais au cours » raconte le jeune homme. Il ne manque

de préciser qu'il était la risée de ses camarades de classe au point où son séjour a été de courte durée « J'ai fait à peine un mois de classe, j'ai abandonné les cours. » mentionne Sylvain. Face à la réalité, le « bègue » a deman-

dé à son géniteur de lui « acheter un terrain » pour engager les travaux champêtres, chose qui sera faite.

Nké Awono Sylvain de son vrai nom avait pourtant l'intention d'obtenir « au moins le baccalauréat ». Justine sa sœur aînée raconte que son frère cadet est « bon dans l'électricité, il était question qu'il vire après le Bepc dans l'enseignement technique » Hélas. Malgré les nombreux traitements administrés à Sylvain, il n'a pu recouvrer la parole facile. « Quand j'étais petit, on me faisait boire de l'eau dans les carapaces d'escargot à tout moment, mais je n'ai jamais trouvé la guérison ; on avait aussi proposé que je boive l'eau de la Sanaga mais je l'ai fait en vain », dit-il. Et d'ajouter « En ce jour de la célébration

du bégaiement, je me réjouis néanmoins, parce qu'il y a une journée consacrée pour nous. Je me rends compte que je ne suis pas le seul et peut-être encore je suis mieux. »

Marié et père d'un enfant, Sylvain parvient à nourrir sa famille avec ses plantations. Sa femme couturière ne se plaint pas de ses habitudes, car cette dernière a eu le temps de l'étudier et peut mieux gérer ses humeurs. Même si en sourdine elle avoue « qu'il ne faut pas être près de lui quand il est en colère, car c'est un moment difficile et tant qu'il n'a pas frappé quelqu'un sa tension ne baisse pas... si ce n'est pas possible, il tape même son corps pour se libérer » raconte sa dulcinée.

Nadège ANOUNGA (stagiaire).

DR AURÉLIEN NANA

« Plus de 70 millions de personnes sont bègues dans le monde »

Médecin généraliste en service au Centre médical d'arrondissement de Yaoundé 1er sis à Elig Essono, il donne son point de vue sur la journée du bégaiement et explique en profondeur la pathologie.

Qu'est ce que le bégaiement ?

Il s'agit d'un trouble de l'élocution qui touche le flux de la parole. Relativement fréquent, ce défaut affecte le déroulement normal de la parole se caractérise par des difficultés à initier certaines syllabes sans qu'aucune cause organique au trouble nait été détectée. Selon les estimations, la vitesse normale de la parole avoisine les 90 mots par minute. Chez la personne bègue, l'affluence de la prononciation est altérée. Plus de 650000 personnes seraient touchées par ce trouble de la parole en France. Les origines du bégaiement sont multiples : hérédité, atteinte du système nerveux, traumatisme émotionnel, déficit de confiance en soi.

Quels en sont les symptômes ?

En règle générale, le bégaiement se manifeste de différentes manières en fonction de sa typologie. En effet, les orthophonistes classifient les troubles en quatre catégories, le bégaiement clonique, le bégaiement tonique, le bégaiement tonico-clonique et le bégaiement par inhibition.

Quelles sont les causes et les conséquences du



bégaiement ?

Le plus souvent, le bégaiement apparaît dans l'enfance entre l'âge de 3 et 7 ans. Ses causes sont encore relativement mal connues bien que l'on considère que différents facteurs puissent en être à l'origine : parmi eux, des problèmes neuromusculaires sont évoqués. Des facteurs psychologiques comme l'anxiété ou l'hyperémotivité peuvent également être à l'origine du bégaiement. Un climat tendu ou un choc émotionnel peuvent provoquer un bégaiement. Des adultes peuvent ainsi en souffrir après un accident ou un événement traumatisant, alors qu'ils n'avaient jamais bégayés auparavant. Il semblerait enfin que le facteur génétique puisse également être lié au développement du bégaiement. Quant aux conséquences, elles sont multiples et propres à

chaque personne qui bégaiement. On a les conséquences physiques qui sont des tremblements, crispations, douleurs musculaires et nerveuses dues à l'effort durant la parole, hypertension, fatigue, etc. aussi, les conséquences psychologiques qui peuvent être hypersensibilité, hyperémotivité, timide, effacement, repli sur soi, manque de confiance et d'affirmation, etc.

Comment soigner le bégaiement ?

Malheureusement, ni les médicaments, ni la chirurgie ne permettent de soigner le bégaiement. Les traitements qui existent permettent néanmoins de le traiter pour autant, on ne devient pas non-bègue, mais il est possible de parler sans bégayer. Pour cela, différentes méthodes peuvent être utilisées : dès lors que

vous vous inquiétez des facultés de communication de votre enfant, n'hésitez pas à consulter un orthophoniste, thérapeute habilité à traiter ce handicap. Plusieurs exercices, basés par exemple sur la respiration, l'élocution, la prise de parole etc. permettront ainsi, séance après séance, de faire diminuer le bégaiement. Si besoin se fait sentir, les séances chez l'orthophoniste peuvent être complétées par des psychothérapies tel que les thérapies cognitivo-comportementales, qui donnent également de bons résultats. Les activités qui font disparaître temporairement le bégaiement comme le théâtre, le chant ou encore la lecture à voix haute sont également à privilégier. Il est en effet intéressant de noter que la plupart du temps, une personne qui bégaiement le fait rarement lorsqu'elle chante, murmure, lit, etc.

Quel est le regard que vous jetez sur la célébration de la journée du bégaiement ?

Chaque 22 octobre est une occasion donnée aux personnes qui bégaiement de se faire entendre et cette 21ème journée vient une fois de plus permettre à toute personne qui se sent concernée de mieux connaître ce trouble de la parole et de la communication. Plus de 70 millions de personnes bégaiement dans le monde. Ce trouble peut avoir des répercussions importantes sur la vie sociale et professionnelle et il est important de donner de l'information aux parents, éducateurs et personnes concernées et de faire savoir que des solutions existent.

Rolly TADIE (stagiaire)

FORESTIERIES COMMUNAUTAIRES

Les gestionnaires des entreprises forestières à l'école

Ces derniers bénéficient dans le cadre du projet Dryad, d'une formation dont le but est d'améliorer la gestion durable des forêts communautaires à travers une approche entrepreneuriale.

En collaboration avec Tmp Systems, le Centre mondial d'Agroforesterie (Icraf) organise un congrès de trois jours (du 24 au 26 octobre 2018) à Yaoundé au Cameroun. La rencontre vise l'amélioration des performances, la gouvernance et la durabilité des entreprises forestières communautaires. Jules Doret Ndongo, ministre des Forêts et de la Faune a ouvert hier mercredi 24 octobre 2018, les travaux de ces assises. « Le projet apporte un soutien financier, une assistance technique et renforce les capacités de nos communautés à la base. Cela rentre en droite de la politique gouvernementale de décentralisation. Nous voulons des communautés locales fortes, susceptibles de prendre elles-mêmes en charge leur développement évidemment avec l'aide de l'Etat », a-t-il déclaré.

Financé par le département britannique pour le développement international (Dfid), Dryad dans le cadre duquel est organisé ce congrès, est une approche qui vise à fournir de l'aide aux communautés forestières. Ce projet est conçu pour rechercher un retour non financier sur son engagement en capital public, mesuré par des indicateurs montrant la réalisation d'objectifs sociaux, économiques et environnementaux préalablement convenus. Il développe des systèmes de suivi des performances pour les entreprises forestières communautaires dans les principales forêts communautaires du Cameroun. « Nous avons aujourd'hui 36 entreprises dans le projet avec de différentes activités de gestion des exploitations de produits forestiers non ligneux, du bois, de l'écotourisme mais aussi de l'exploitation du rotin. On a investi plus de 650 millions de Fcfa dans ces entreprises. Nous nous attendons à avoir un bénéfice au-delà de 8 milliards au bout de 10 ans », renseigne Peter A. Minang, coordonnateur du projet à l'Icraf.

Rémunérations des maîtres des parents

Implémenté dans les régions du Sud-Ouest, Littoral, Sud, Est et Centre, le projet couvre environ 96 000 ha de terres forestières. « Nous espérons qu'à la fin de ce projet pilote en 2020, nous allons avoir des entreprises forestières fortes dont les membres puissent bénéficier des résultats qui ne sont pas seulement l'exploitation du bois mais qui peuvent être également la conséquence d'une bonne exploitation des produits forestiers non ligneux (mangue sauvage, djansan...) », souhaite le Minfof. Il espère par ailleurs que le congrès aboutira à une bonne évaluation qui permettra de corriger les erreurs.

Des échanges avec les experts du Minfof, Roger Mouchi, délégué du Gic Chily révolution verte du Cameroun (Crvc) espère trouver des solutions à son problème. Basé à Mambioko dans l'arrondissement de Ngambé Tikar, le Crvc regroupe des gestionnaires de forêts communautaires dont l'une des activités est l'exploitation du Djansan. La vente permet entre autres de prendre en charge la rémunération des maîtres des parents. Seulement, « On nous demande à chaque fois des documents légaux pour écouler ces produits. Ce qui rend difficile l'évacuation de notre djansan vers les partenaires ».

Nadège Christelle BOWA

INSÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Ces chiffres qui inquiètent

15,4% de la population souffrent de la faim. 31,7% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition. Le gouvernement dit mener des actions pour lutter contre la faim afin d'atteindre l'objectif Faim Zéro d'ici 2030.

Malgré une production alimentaire en plein essor au Cameroun, l'état nutritionnel des populations s'est dégradé. Entraînant un phénomène d'obésité selon l'Oms. En 2016, selon les chiffres officiels, le Cameroun dénombre environ 2 millions d'obèses, soit 9,6% de la population ; les femmes étant les plus affectées avec 14,3% contre 4,9% chez les hommes. S'agissant de la faim, le Cameroun est passé de 38,8% en 2000 à 15,4% en 2016. 31,7% des enfants de moins de 5 ans souffrent de malnutrition. D'après le manuel de l'évaluation de la sécurité alimentaire en situation d'urgence, la région de l'Extrême-Nord est particulièrement touchée par l'insécurité ali-

mentaire avec 35,5%, suivie de la région de l'Adamaoua avec 18,7% et de la région du Nord avec 10%. Les chiffres sont suffisamment alarmants pour attirer l'attention du gouvernement camerounais. Ils ont été révélés mardi 23 octobre dernier, en marge d'un point de presse donné par Henri Eyebe Ayissi le ministre de l'Agriculture et du développement rural. Ce, en prélude à la célébration de la Journée mondiale de l'alimentation ce 25 octobre 2018 au Cameroun.

En effet, la journée mondiale de l'alimentation s'est célébrée le 16 octobre 2018 dans le monde entier. Compte tenu du contexte sociopolitique camerounais, marqué par l'élection présidentielle du 7 octobre 2018, et le processus qui a abouti à la proclamation des résultats le 22 octobre courant, les autorités camerounaises, de concert avec la Fao (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), ont décidé de célébrer cette journée ce 25 octobre au Cameroun. Henri Eyebe Ayissi le ministre de l'Agriculture et du développement rural a saisi l'occasion du point de presse pour délivrer sa déclaration relative à

la Jma 2018. Avec à ses côtés ses homologues de l'Elevage, des pêches et des industries animales, de la Santé publique, du Commerce, de l'Environnement et du représentant résident de la Fao. Le thème retenu cette année est « Agir pour l'avenir. La faim zéro en 2030, c'est possible ».

Programmes de développement des filières agropastorales

Dans ses propos, le Minader est donc revenu sur la situation de la faim au Cameroun. Avant d'évoquer les efforts consentis par le gouvernement du Cameroun pour lutter contre ce fléau. Notamment la mise en œuvre de nombreux programmes de développement des filières agropastorales. Le riz, le maïs, le manioc, la banane, la pomme de terre, l'élevage de petits ruminants, la pisciculture... Mieux, le ministre Eyebe Ayissi a évoqué l'élaboration du plan multisectoriel de mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre la faim et la malnutrition en cours de budgétisation, la signature en septembre 2015, d'un programme de partenariat entre le

Cameroun et la Fao assorti d'une dotation de 20 millions de dollars pour soutenir le développement de la sécurité alimentaire et le développement rural.

Pour compléter les actions menées par le gouvernement dans ce sens, les ministres de la Santé publique, du Commerce, de l'Elevage ont décliné les différentes actions orchestrées dans leurs administrations respectives pour juguler la faim au Cameroun. Notamment, observer les règles d'hygiène et de salubrité, savoir manger et bien manger, en ce qui concerne le volet santé ; l'approvisionnement des marchés, la lutte contre les pénuries artificielles, les marchés forains, pour le volet commerce, sans omettre la lutte contre les pertes post-récoltes.

Bon à savoir, ce jour, 25 octobre, se tiendra une table ronde sur le thème de la Jma et une exposition vente aux tarifs réduits des produits agropastoraux du terroir sera ouverte au grand public

Achille KAMGA

YAOUNDÉ

Les filières professionnalisantes en vitrine

Partenaire du 7e Salon pour la promotion des études françaises (Sapef) qui s'est ouvert mardi dernier à Yaoundé, le groupe Bolloré qui met un point d'honneur sur l'ingénierie de formation, ambitionne d'offrir des opportunités aux jeunes camerounais en quête d'emplois.

C'est l'un des stands dans lequel Jacques Fame Ndongo a marqué un stop de plus de trois minutes. Accompagné de Gilles Thibault, l'ambassadeur de France au Cameroun et d'une trentaine d'invités à l'ouverture du Sapef 2018, le ministre de l'Enseignement supérieur a été visiblement séduit non seulement par ses couleurs chatoyantes de l'espace réservé à Bolloré Transport et Logistics mais aussi par l'éventail d'opportunités qu'offrent les entreprises de ce géant qui est aujourd'hui, présenté comme le leader de la logistique intégrée en Afrique. Le grand chancelier des Ordres académiques qui a présidé la cérémonie d'ouverture quelques minutes plus tôt, en a d'ailleurs été convaincu par la présentation sommaire de sa politique de ressources humaines, axe central de sa stratégie de développement des compétences.



Cette politique ancrée dans un groupe diversifié, est conforme à la vision à long terme du groupe Bolloré qui ambitionne de créer de la valeur et développer les compétences des collaborateurs ; lesquelles sont au cœur de la performance de l'entreprise. « C'est l'occasion pour nous d'échanger avec les différents acteurs sur la formation, présenter les différents métiers qui sont les nôtres, leur permettre de découvrir les opportunités que nous offrons. Pour ceux des étudiants dont les aptitudes s'avèrent optimales, ils sont recrutés », explique Etienne Bakondon, directeur des ressources humaines au Kribi containers terminal (Kct).

Manutention por-

tuaire des conteneurs

Les équipes de Bolloré Transport et Logistics dédiées à l'animation de cet espace durant ce salon qui rentre en gare ce jeudi 25 octobre, proposent les opportunités et métiers de pointe qu'offrent les entreprises du groupe. Au cours de ce rendez-vous, Bolloré transport-logistics présente aux jeunes venus des quatre coins du pays, sa politique d'encadrement de la jeunesse à travers les stages accordés dans le cadre des partenariats signés avec les instituts de formation (Ucac-Icam, Cfcpc la salle...), l'offre de milliers de stages chaque année et le recrutement de centaines d'étudiants sont

des leviers de la démarche de Bolloré Transport-Logistics au Cameroun. Acteur majeur de corridors Douala-Djamena et Douala-Bangui, le groupe Bolloré est le leader dans la manutention portuaire des conteneurs et du bois par le biais respectivement de Kct, Dit et Sepbc. Il assure une desserte ferroviaire des biens et des personnes à travers Camrail et une gamme variée de services logistiques à valeur ajoutée assurée par Bolloré Transport-Logistics Cameroun.

Appui technique et matériel

Pour Mohamed Diop, directeur région Bolloré Transport-Logistics Golfe

de Guinée « le président Cyrille Bolloré a décidé de placer la jeunesse au centre de notre politique Rse. Le Sapef est une nouvelle opportunité pour concrétiser notre responsabilité sociale dont la jeunesse est l'épine dorsale. Notre groupe emploie plus de 5000 collaborateurs au Cameroun et développe une politique volontariste sociale. Cette politique dont le soutien à la formation de la jeunesse est un pilier se concrétise sur le terrain par des actions visant l'amélioration des infrastructures scolaires, l'accès de milliers de stagiaires au monde de l'entreprise et l'appui technique et matériel aux établissements de formation professionnelle ayant conclu des accords avec nous tels l'Ucac-Icam de Douala, le centre de formation professionnelle la salle, le centre Don Bosco... » Et de se féliciter de l'arrivée d'une centaine de nouveaux collaborateurs par un rejoignant différentes filiales dont certains occupent des positions de manager aujourd'hui dans le groupe dans divers pays tels que Niger, Guinée Equatoriale, Rca et en Afrique. « Le respect du genre a permis à des cadres camerounais compétents d'occuper plusieurs postes de managers de haut niveau. J'invite donc les jeunes à nous rejoindre pour « Agir, innover, fédérer et s'engager », détaille-t-il dans un document remis à la presse.

C.T.

DANS NOS MARCHÉS
Hausse du prix de la tomate

Depuis la fin du mois de septembre, le prix de la tomate a augmenté. Ceci est dû à la longue période de pluie qui n'est pas propice aux cultures.

Au marché du Mfoundi tout comme au marché huitième, le constat est le même. Le prix de la tomate a flambé ces dernières semaines. Le cageot de tomate qui coûtait entre 3 500 francs Cfa, et 5 000 Fcfa coute désormais 11 000 Fcfa, voire 12 000 Fcfa. Avant, l'on pouvait trouver six gros fruits de tomates à 200 Fcfa, voire 100 Fcfa, mais la denrée se fait de plus en plus rare, que certaines femmes préfèrent acheter les fruits en détail. « Le mois dernier, j'ai demandé le prix du cageot de tomate, on m'a parlé de 3 500 Fcfa. Comme je n'avais pas l'argent sur moi, je me suis dit voilà c'est l'occasion parfaite d'en acheter pour les fêtes de fin d'année, j'ai été surprise ce jour quand je suis arrivée au marché, vraiment les prix ont grimpé, il y a les cageots de 11 000 fcfa, 12 000 fcfa », renseigne Blanche.

Cette hausse des prix est due à la longue saison des pluies qui est en train de s'achever. « Les pluies sont immenses, et elles font pourrir la tomate dans les champs ou alors elles dégradent les routes, et les transporteurs mettent parfois des jours pour nous les livrer. Au moment de la livraison, la tomate perd sa qualité, et on la vend cher. Nous en tant que revendeuses, sommes également obligées de doubler les prix pour essayer de gagner quelque chose », confie Agnès une commerçante du marché du Mfoundi.

Il faut rappeler qu'il existe plusieurs types de tomates, « on distingue la tomate rio, la tomate ronde et une troisième qualité dont le nom m'échappe mais elle se fait rare au marché. Moi je vends celle rio, parce que les ménagères la préfèrent plus et c'est elle qui passe au marché. J'achète le cageot au marché 8^e et je viens vendre en détail ici. Je veux avoir un bénéfice de 1 000 fcfa à raison de 11500 fcfa le cageot », ajoute Nadine.

Le marché Mvog Mbi n'est pas en reste. L'abondance se fait de plus en plus rare. La hausse des prix est aussi observée par quelques ménagères « vraiment la tomate est chère. Je pensais acheter la tomate pour les fêtes de fin d'année mais là c'est compliqué, je me demande combien elle coûtera pendant les fêtes de fin d'année », soutient Alice. Selon les informations recueillies sur les lieux, on observe une hausse du prix de la tomate à partir de fin septembre et ceci jusqu'au mois de décembre.

Nadège ANOUNGA
(stagiaire).

TPI DE BONANJO

Suspense autour de l'affaire des trafiquants de Pangolin

Introuvables depuis plusieurs mois, les suspects sont attendus à la barre ce 26 octobre 2018 pour une troisième audience de comparution.

Comme on pouvait s'y attendre, trois des six trafiquants d'écailles de pangolin attendus au Tribunal de première instance de Bonanjo, ont répondu aux abonnés absents lors des deux premières audiences. Conséquence, l'affaire a une fois de plus été renvoyée, cette fois-ci au 26 octobre 2018 pour une troisième audience. La thèse d'une possible fuite hors du pays se confirme davantage. Car, des trafiquants attendus au Tpi de Bonanjo, deux sont de nationalité centrafricaine. Ils avaient été libérés sous caution en août 2018. Et ne se sont plus jamais présentés devant les autorités judiciaires. Les suspects avaient été arrêtés avec plus de 700 kg d'écailles de pangolin dont la majorité introduite clandestinement au Cameroun peu de temps avant leur saisie à Bonapriso à Douala. Un des trafiquants avait pris un avion de Bangui à Douala pour la transaction avant son arrestation, indique une source proche du dossier.



Rendu à ce stade, la question lancinante pour les autorités est de déterminer si oui ou non les trafiquants comparaitront devant le tribunal après l'échec des deux premières audiences. Ce qui fait clairement enrager certaines parties impliquées dans l'affaire. Il convient de noter que lors de l'opération coup de poing, il a fallu plusieurs heures à une équipe entière d'officiers de police judiciaire et d'agents de la faune pour suivre et arrêter les six trafiquants appartenant à un réseau international de trafic d'écailles de pangolin. Les trafiquants ont fait preuve d'une planification minutieuse pour éviter les arrestations, tandis que certains ont tenté de s'enfuir, mais ont

été arrêtés par l'équipe. Ces efforts ont peut-être été vains si les doutes sont confirmés quant au retour des trafiquants en République centrafricaine. Et cela soulève également la question de savoir pourquoi certaines cautions sont si souples qu'elles ne constituent pas un moyen de dissuasion susceptible d'obliger l'accusé à comparaitre devant le tribunal.

Confiscation

Certains experts en matière d'application de la loi faunique soutiennent qu'il est dangereux d'accorder des cautions dans les cas des personnes prises en flagrant délit parce qu'elles recommencent simplement leur

commerce, en trafiquant d'espèces sauvages, alors qu'elles auraient dû être emprisonnées. La plupart des écailles confisquées à Douala, apprend-on, appartenaient au pangolin géant, un animal menacé de disparition. L'opération qui a abouti à la confiscation a bénéficié de l'assistance technique de Laga, organisme chargé de l'application de la loi relative aux espèces sauvages, qui aide le gouvernement dans l'application de la loi sur la faune. Des enquêtes antérieures ont montré que les trafiquants étaient liés au trafic de cornes de rhinocéros et de trophées de lions.

Achille KAMGA

VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME

La garde à vue et la détention provisoire au centre des débats

Constatant que les conditions qui encadrent ces deux méthodes conservatoires juridiques, sont de plus en plus bottées en touche par les Officiers de police judiciaire (Opj) ou par le personnel de justice, l'Association avocats sans frontières humanitaires du Cameroun (Asfh-cam), a organisé un séminaire pour le renforcement des capacités des acteurs de la chaîne pénale de la capitale.

Les droits de l'homme au Cameroun sont au quotidien marginalisés par les acteurs de la machine judiciaire en général et pénale en particulier. Cela est d'autant plus grave qu'avec la situation sociopolitique qui prévaut dans les régions du Nord-ouest et du Sud-ouest depuis 2016, et la présence de la secte islamiste Boko Haram dans le septentrion depuis 2014, l'on a assisté au cours de ces périodes, à une kyrielle d'arrestations et d'incarcérations arbitraires. C'est ainsi que dans le cadre de ses missions, l'Association avocats sans frontières humanitaires du Cameroun (Asfh-cam), a effectué des descentes dans certains lieux de détention dans quatre régions du Cameroun (Centre, Littoral, Ouest et Sud). A l'issue de ces descentes, elle a constaté plusieurs cas de violations des droits de l'homme en rapport avec la détention provisoire et la garde à vue. Car d'après ce que prévoit la loi, la garde à vue est de 48 heures, renouvelable une fois ; et la détention provisoire est de 6 mois, renouvelable également une seule fois.

Commission d'indemnisation

Mais, contrairement à ces dispositions légales, de nombreuses personnes sont victimes d'incarcérations arbitraires du fait du non respect de la loi par les acteurs judiciaires. Pour résoudre ce problème, le Code de procédure pénale (Cp) promulgué en 2005, a institué une commission d'indemnisation des victimes de garde à vue et des détentions provisoires abusives. Seulement, ce mécanisme est une nouveauté de ce texte et n'est pas encore bien connu des acteurs de la chaîne judiciaire en général et de la chaîne pénale en particulier. C'est à ce titre que l'Asfh-cam qui a entre autres missions, la protection et la promotion des droits de l'homme, a décidé à travers ce séminaire, de renforcer les capacités de ses membres-avocats et des autres acteurs de la chaîne pénale que sont les autres avocats, les magistrats, les greffiers et les officiers de police judiciaire de la ville de Yaoundé sur la détention provisoire et la garde à vue, avec un accent sur la connaissance des missions de la commission d'indemnisation des victimes de garde à vue et des détentions provisoires.

Pour la circonstance, ils ont tous répondu présents. Venus de tous les quatre coins du pays, les participants ont tous jugé nécessaire de faire le déplacement pour enrichir leurs connaissances en la matière. Initiative d'ailleurs soutenue et appréciée par le Secrétaire général de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés (Sg/Cndhl), Eva Etonguè Mayer, membre d'honneur d'Asfh-cam. « La Commission nationale des droits de l'homme ce matin est dans son rôle. Nous sommes un mécanisme de protection et de promotion des droits de l'homme. Ça veut dire que, quand une organisation de la société civile qui en

plus, travaille avec la commission s'intéresse à une thématique pareille, nous sommes obligés de venir apporter notre soutien pour que les choses se passent bien », a-t-elle révélé.

Mécanismes internationaux

Et d'ajouter « quand on parle de garde à vue, pour nous au Cameroun, nous analysons les gardes à vue sous le prisme très souvent des violations des droits de l'homme. Parce que les conditions de garde à vue au Cameroun, ne sont pas toujours ce qui est requis. Beaucoup d'officiers et d'agents mettent les gens en garde à vue dans des conditions pas idéales et la norme n'est pas toujours respectée. C'est pour cette raison qu'au niveau de la commission, nous enregistrons beaucoup de cas de garde à vue abusive et de détention provisoire anormalement longs ». Pendant ces deux jours, les travaux qui meublent ces assises depuis hier, portent sur quatre exposés. Le premier sur la garde à vue en droit camerounais par maître Adeline Fouegoum, le second sur la détention arbitraire par le professeur Ntono Tsimi Germain, vice-doyen de la faculté des Sciences juridiques et politiques de l'Université de Yaoundé II, Soa.

Le troisième sur la Commission d'indemnisation des victimes de garde à vue et des détentions provisoires abusives, par Francis Bekong Mbe, président de ladite commission. Et enfin, sur l'introduction aux mécanismes internationaux de protection des droits de l'homme, par Eva Etonguè Mayer. Ne comptant pas s'arrêter là, l'Asfh-cam entrevoit poursuivre ces activités dans les autres villes du Cameroun où elle a travaillé en 2017 dans un proche avenir. Les travaux ont débuté hier, 24 octobre à Yaoundé et s'achèvent ce jour.

Rostand TCHAMI

PÉLERINE TCHATAT

« A 18 mois on est déjà en détention abusive »

Présidente de l'Association avocats sans frontières humanitaires du Cameroun (Asfh-cam), l'avocat au barreau du Cameroun, explique à partir de quel moment une garde à vue et une détention provisoire deviennent arbitraire, tout en spécifiant le rôle de l'avocat afin d'obtenir l'indemnisation de son client par l'Etat.

Quel est l'objectif de ce séminaire que vous organisez aujourd'hui au bénéfice des acteurs de la chaîne judiciaire pénale ?



Avocats sans frontières et humanitaires du Cameroun, est dans l'optique de renforcer les capacités d'abord de ses membres, également des acteurs de la chaîne pénale, notamment les avocats, les greffiers, les magistrats, voire les officiers de police judiciaire. Ce sera pour dénoncer certaines violations que nous vivons encore dans nos postes de police et des violations perpétrées par les juges d'instruction et les procureurs concernant la garde à vue et la détention provisoire. Donc, nous voulons décrire ce phénomène et proposer des solutions notamment avec la nouvelle Commission d'indemnisation des victimes de détention arbitraire. Nous avons la loi, les mécanismes et les modes de saisine de cette commission que nous allons mettre à la disposition des participants.

A partir de quel moment parle-t-on de garde à vue ou de détention provisoire ?

On parle de garde à vue lorsque nous sommes devant les Officiers de police judiciaire (Opj). Donc la loi a prévu 48h renouvelable une seule fois. Lorsque quelqu'un est déjà détenu de manière permanente sur 6 jours sans l'ordre de prorogation du procureur, il y a là une garde à vue abusive. Et lorsqu'on parle de détention provisoire, là nous sommes devant le juge d'instruction ou le procureur de la République. La loi donne 6 mois renouvelable une seule fois, donc à 18 mois, on est déjà dans le cadre d'une détention abusive. A partir de ce moment, le juge d'instruction et le procureur doivent être saisis. Et l'aspect important de la commission est que l'Etat va procéder aux indemnités de la victime, et pourra faire une action récursoire contre les auteurs desdites violations. L'Etat paye, mais se retourne contre celui qui a violé la loi pour recouvrer les dépenses qu'il aurait effectuées.

Quid de la garde à vue administrative ?

La garde administrative est un pan qui n'est pas dans le pénal. Mais toutefois, qui est aussi prévue par la loi. C'est-à-dire que les autorités préfectorales peuvent procéder à des arrestations et à des interpellations ainsi qu'aux gardes à vue, mais là, c'est légiféré par le droit administratif et non par le code pénal.

Et quel est le rôle de l'avocat dès lors qu'une garde à vue ou une détention provisoire devient abusive ?

En fait, l'avocat est là pour assurer la défense de son client et éventuellement dénoncer les cas de violation. Donc il faut déjà savoir dans quel cas nous sommes en détention arbitraire ou garde à vue abusive. Dès lors, pour aider son client, l'avocat doit saisir la commission qui a été créée par le premier président de la Cour suprême, je pense le 03 janvier 2018.

La commission a été créée depuis mais est encore inactive. Quand est-ce qu'elle va se mettre à l'œuvre ?

La commission va examiner les requêtes qu'elle a déjà reçues à partir du mois de novembre.

Réalisé par Rostand TCHAMI



Le Messenger

1979 - 2018 **Quotidien**

**Au service de la vérité, et toujours
à l'écoute du peuple !**

**Direction - Rédaction - Centrale
Administration - Commercial**

Rue des écoles

(entre carrefour Idéal et Camtel)

B.P. 5925 Akwa- Douala (Cameroun)

Rédacteur en chef: 33 05 95 27

Coordonnateur de la rédaction: 33 12 39 64 / 33 05 95 32

Secrétariat: 33 42 04 39

Commercial: 33 12 69 61

Tél/Fax: (237) 33 42 53 74 République du Cameroun

E-mail: lemessenger@lemessenger.net

Agence

Centre - Sud - Est

Yaoundé

(Montée Ane Rouge)

B.P. 7915

Tél/Fax: (237) 22 23 78 01

Agence

Ouest & Nord-Ouest

Bafoussam

(Carrefour Madelon)

Tél (237) 75 48 00 06

Gsm: 94 98 46 56

**Le Messenger est distribué et lu à travers le triangle national,
et sur le net: www.lemessenger.net**



AFRIKA OPTIC MEDICAL
Cabinet d'Optique Médical
Inscrit au tableau de l'ordre national
Conseils - Vente - Montage
Ajustage - Réparation - Entretien
SINCE 2005

BIENVENUE A AFRIKA OPTIC MEDICAL SARL

AFRIKA OPTIC MEDICAL SARL cabinet médical sis à Dombe-Kribi face témoins de Jéhovah succursale de la Direction Générale sise à Akwa carrefour salle des fêtes face ADVANS CAMEROUN (Immeuble la régionale) à Douala. Possédant l'autorisation d'exercer en clientèle privée n°148, objet de l'arrêté ministériel n°0365/AECP/MINSANTE/SG/DOSTS/SDOS/SPMS, décerné à son administrateur délégué et inscrit au tableau de l'ordre national des opticiens du Cameroun sous le n°094/ONOC. Agréée par les compagnies d'assurances et les mutuelles.

Spécialiste de la vue et des équipements optiques de tout genre.

Nos prestations : Conseils – Consultations des yeux – Vente – Montage – Ajustage – Réparation & entretien gratuit de tous vos équipements optiques (lunettes et autres).

Vous avez choisi AFRIKA OPTIC MEDICAL SARL pour vos lunettes ou vos lentilles et nous vous remercions de votre confiance. L'équipe AFRIKA OPTIC MEDICAL SARL vous garantit esthétique, confort et prix compétitifs, nous veillerons à vous offrir la meilleure qualité de service, en matière de conseils, d'entretien de vos lunettes ou de vos lentilles.

Découvrez sans plus attendre autant de preuves de notre engagement au service de ce que vous avez de plus précieux : **Votre vue.**

A très bientôt.

Info line : 237 699 67 75 94 (whatsapp)
237 675 70 04 89

Email: afrikaoptic@yahoo.fr (face book)

TSEP HOTEL "LE DUVET" □

Yaoundé - Tél/Fax : (237) 22 20 12 93



- Bar et restaurant.
- Chambres climatisées
- Télé - câblée.
- Parking sécurisé.
- Salle de conférence.

Pour Agrémenter votre séjour dans la capitale

Une seule adresse : TSEP HOTEL « LE DUVET »

Tél/Fax : (237) 222.20.12.93

Rue John Ngu Foncha - Yaoundé (Cameroun)

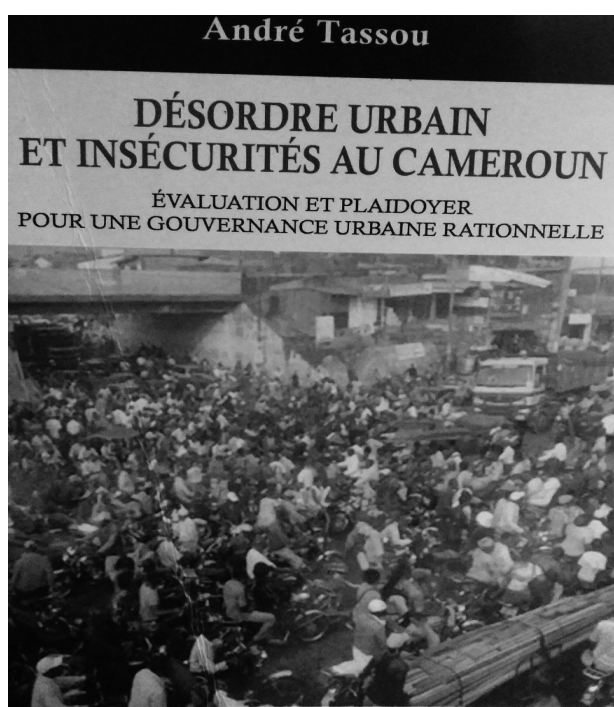
• Situé à Tsinga à côté de l'Eglise Christ Roi

Belles Lettres

Les maux de la gouvernance urbaine au Cameroun

L'ouvrage intitulé « désordre urbain, plaidoyer et insécurité au Cameroun ; évaluation et plaidoyer pour une gouvernance urbaine rationnelle » est une analyse froide du phénomène, de ses visages, de ses mobiles ainsi que ses diverses conséquences alors même que le pays se dit engagé dans une quête effrénée de l'émergence.

Le sujet, pour préoccupant qu'il est, méritait qu'on s'y attarde. Et celui qui a choisi d'en parler, en a toute l'autorité et la légitimité. Spécialiste des questions urbaines, membre de l'Association américaine de sciences politiques (Apsa) et du Groupe de recherche sur les dynamiques sociales et politiques (Gredysop), André Tassou, dans cet opuscule dense de 330 pages, fait une espèce d'autopsie du processus d'urbanisation en Afrique sub-saharienne et principalement au Cameroun où la responsabilité, la transparence, l'état de droit et la participation aux affaires publiques ont foutu le camp de la gouvernance urbaine. Plus d'un demi-siècle après les indépendances, remarque l'expert, les villes africaines en général et camerounaises en particulier peinent à emprunter l'itinéraire de la gestion rationnelle de l'espace urbain. Une seule expression les caractérise : le



désordre urbain.

Tout commence par les plans d'urbanisation. Si certaines de nos villes en ont un, il est sagement resté dans les tiroirs. Les citadins n'en ont aucune idée et les autorités municipales ne font rien pour le mettre à la disposition des citoyens. Les mairies n'aménagent pas le lotissement urbain ; cette tâche est abandonnée à la liberté des propriétaires terriens qui peuvent, s'ils le veulent, lotir leur parcelle ou non. Lorsque ceux qui le veulent le font, certains acheteurs vont parfois jusqu'à ronger les espaces laissés pour les servitudes de sorte qu'à la fin, tout se passe comme si rien n'avait été prévu. De nombreux propriétaires ne prennent même pas cette précaution, mettant en vente le moindre espace pour engranger le plus d'argent possible. Il y a donc un processus de bidonvilisation des cités camerounaises. Il y a même mieux, les terrains

privés de l'Etat sont occupés par les particuliers qui réussissent même l'exploit d'y obtenir des titres fonciers. Tout ce désordre s'organise à la barbe des autorités. De temps en temps, lorsque l'Etat veut viabiliser un bidonville, agrandir une route, la mairie se livre alors à des destructions de maisons et informe à l'occasion, soit que l'espace appartenait à l'Etat, soit que le plan d'urbanisation prévoyait autre chose à cet endroit.

Promotion d'une politique de la ville

Vecteur du sentiment d'insécurité, l'espace public représente un défi majeur pour la gestion urbaine et la sécurité de proximité. Auparavant, la sécurité urbaine s'affirmait comme un enjeu politique majeur. Mais face à la dépravation progressive des mœurs à la montée de la criminalité et aux violences urbaines,

« les pouvoirs publics camerounais essaient de répondre par la promotion d'une politique de la ville. Celle-ci est fondée sur une approche essentiellement sociale dont l'objectif global est loin d'être la réduction de l'insécurité urbaine », écrit-il. Les violences urbaines sont perçues, au Cameroun, sous plusieurs formes, lesquelles sont à l'origine de l'insécurité urbaine qui sévit quotidiennement au sein des populations urbaines les plus perceptibles au niveau de l'espace public, figurent en bonne place les provocations et les injures verbales, les agressions physiques de tous les ordres. A ces formes de violences s'ajoutent également les rackets et les dépouilles, les rixes entre les bandes, les attaques des commissariats et autres bâtiments publics, les saccages et les pillages divers.

Démission des pouvoirs publics

Il existe, en effet, tout un méli-mélo organisé autour de la gestion qui se fait que personne n'est finalement responsable des causes ni des conséquences qui en découlent. « Les uns et les autres, tout en s'accusant mutuellement et en se rejetant réciproquement la responsabilité, défendent, aux quotidiens, les intérêts aussi bien divergents que convergents », écrit-il. Entre temps, chacun agit comme bon lui semble, sans peur, ni aucune inquiétude, eu égard à la démission des pouvoirs publics de certaines de leurs fonctions régaliennes. En guise d'exemple, l'auteur énumère la préservation de l'ordre public et la protec-

tion des citoyens camerounais et de leurs biens qui font partie des dites fonctions de souveraineté, à savoir la préservation de l'ordre public et la protection des citoyens camerounais et de leur biens. Bafoussam, Bamenda, Bertoua, Buea, Douala, Ebolowa, Garoua, Maroua, Ngaoundéré et Yaoundé sont mis en index.

A travers sept chapitres, l'ouvrage « désordre urbain et plaidoyer et insécurité au Cameroun ; évaluation et plaidoyer pour une gouvernance urbaine rationnelle » questionne la gouvernance urbaine assimilée croit savoir André Tassou, à toute gestion urbaine de proximité visant à améliorer le quotidien des habitants par une gestion concertée. Le premier chapitre présente les mobiles du désordre urbain au Cameroun tandis que le second chapitre examine les incivilités et les violences physiques dans les espaces publics urbains camerounais. Le troisième chapitre, lui, traite de l'occupation anarchique du domaine public : l'un des aspects visibles du désordre urbain au Cameroun. Le quatrième chapitre étudie le transport urbain : du stationnement aux embouteillages et de la circulation de gros porteurs et des motos-taxis. Le cinquième quant à lui étudie l'insalubrité urbaine : un défi majeur de santé publique et le sixième et le septième chapitre auscultent respectivement la lutte contre le désordre urbain, et les conséquences de ce dernier.

Christian TCHAPMI

MODE

Quand les jeunes sont accros du treillis

Proscrit par le ministre délégué auprès de la présidence de la République en charge de la Défense, cette tenue portée par les militaires, est devenue la mode phare chez les jeunes qui l'arbore sous toutes ses formes.

A la manière des soldats de la Grande Muette, le port de la tenue militaire, ou ce qui lui ressemble, par les personnes civiles est entrée dans les mœurs chez les jeunes pour diverses raisons. La tendance militaire composée de pièces kaki, ne cesse de se renouveler. Le culte de l'uniforme est cette année encore revisité par de nombreux designers camerounais dont les majorités sont les jeunes. Le treillis habille sur toutes les formes chez les filles comme chez les garçons nous retrouvons des t-shirt, des pantalons, des bombers ou blousons, des démembrés, des robes et même des bermudas et leurs prix varient en fonction de la saison. « Ce vêtement, les jeunes l'achète beaucoup mais ça dépend de la saison. Je reçois plus de filles que de garçons dans ma boutique. Donc du coup, j'achète beaucoup au prix de gros à Douala et je viens revendre à Yaoundé dans ma boutique ».

Les prix chez les filles sont différents que chez les garçons. Chez les garçons nous avons le t-shirt qui coûte 4000 Fcfa d'autres 9000 Fcfa, le pantalon coûte 5000 Fcfa d'autres 10000 Fcfa, les bombers vont de 15000 Fcfa à 20000 Fcfa. Tous ces prix varient en fonction de la matière. « J'aime ce vêtement parce que c'est la mode actuelle et je me sens plus à l'aise quand je me revêts avec. Je me le procure dans une boutique non loin de ma maison au quartier » confie junior, élève. Chez les filles, le pantalon lui coûte 5000 Fcfa, la robe varie entre 6000 Fcfa et 10000 Fcfa, et le démembré 3000 Fcfa. « En fait, moi je m'habille en fonction de la mode et il fait plus swag j'aime bien. Les prix dépendent de l'endroit. Moi, j'ai mon fournisseur à Mokolo qui me fait un bon prix », confie Suzanne, étudiante. Le treillis est beaucoup prisé par les jeunes décidément. A Yaoundé, la vente de ces effets ne fait l'objet d'aucun secret. Au marché ou même au hasard d'une rue, le client peut en trouver, même si les policiers ont débarqué plusieurs fois pour les arracher des mains des vendeurs.

Rolly TADIE (stagiaire).

Scènes

La troupe des arts de Yinchuan enflamme le palais des congrès

C'était le 12 octobre 2018, au cours d'un spectacle artistique riche en couleurs et en mouvement d'ensemble, offert conjointement par le ministre des Arts et de la culture (Minac), Narcisse Mouelle Kombi et l'ambassadeur de Chine au Cameroun, S.e Wang Ying Wu.

C'est une soirée aux couleurs d'arc-en-ciel, qu'ont vécu les spectateurs qui ont fait le plein du palais des congrès de Yaoundé le vendredi 12 octobre 2018. Finesse et élégance sont au cœur du spectacle de la troupe chinoise du théâtre d'arts de Yinchuan qui enchaîne un programme de chorégraphies très travaillées. Puisant dans le large éventail des trésors culturels des peuples chi-



nois, héritiers d'une civilisation très ancienne, les prestations de la troupe ont tenu en haleine de bout en bout un public totalement conquis. Cette manifestation culturelle rentre en droite ligne dans le cadre du renforce-

ment de la coopération entre la Chine et le Cameroun. Dans son discours de circonstance, le Minac précise que « cette soirée témoigne de la vitalité de l'amitié qui existe entre le Cameroun et la Chine ».

En compagnie de la troupe du ballet national camerounais, cette sortie des artistes de la ville de Yinchuan avait pour thème : « Chine charmante - accent sur la culture ». Le spectacle était composé de balais culturels, de danse, des acrobaties, de musiques instrumentales qui retracent les quotidiens des pasteurs « Mongol » et de démonstrations des arts martiaux chinois, notamment le Taichi et le Wushu. Les ressortissants chinois au Cameroun se découvriraient à travers un jeune acrobate de 13 ans, très à l'aise dans la démonstration des techniques de la boxe taiji. Le Pipa, instrument à quatre cordes rappelle les profondeurs de l'histoire chinoise. Le public acclame l'acrobate et la culture chinoise est aux éclats au palais des Congrès de Yaoundé. Pendant 2 heures, la troupe des arts du théâtre Yinchuan a présenté un panorama du répertoire chinois aux beautés de l'Orient.

Rostand TCHAMI

ASSASSINAT DU JOURNALISTE JAMAL KHASHOGGI

Une affaire qui a étalé l'hypocrisie de l'Occident

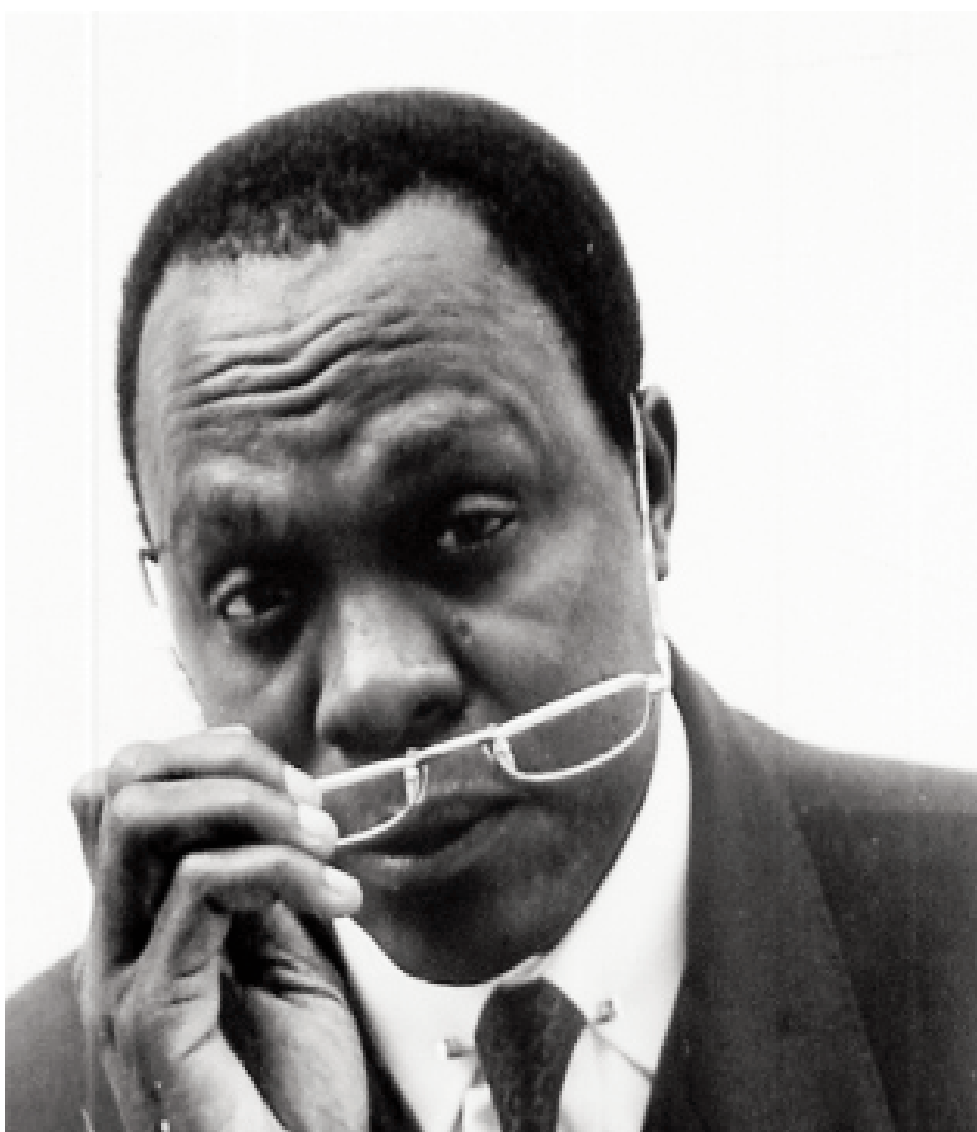
PAR SHANDA TONME*

Le 02 Octobre 2018, Monsieur Jamal Khashoggi, écrivain et journaliste de nationalité saoudienne âgé de 60 ans, vivant au Etats Unis et travaillant pour le journal « *The Washington Post* », principal quotidien de la capitale américaine, s'est rendu au Consulat de l'Arabie Saoudite à Ankara en Turquie, pour régler certains détails administratifs de son prochain mariage avec sa fiancée Turque. Il n'est jamais ressorti de ce bâtiment. La fiancée qui attendait dehors, a donné l'alerte après des heures interminables d'attente.

Les autorités Turques, ont ensuite établi, qu'une équipe de 15 tueurs, était arrivé d'Arabie saoudite par avion dans la journée, spécialement pour liquider l'écrivain journaliste exilé et critique envers le puissant Roi Mohammed Ben Salman. L'équipe est repartie aussitôt après le crime, à bord d'un aéronef appartenant à la flotte de la cour royale.

Après deux semaines de dénégations, l'Arabie saoudite a finalement reconnu, sous une intense et irrésistible pression internationale, que le journaliste a été tué. Les autorités turques pour leur part, ont maintenant établi que le journaliste a été découpé en morceaux à la tronçonneuse. Des restes du corps ont été retrouvés dans le jardin du Consul Saoudien. Le président Turc Recep Tayyip Erdogan a qualifié les faits d'Assassinat sauvagement planifié de longue date.

Pendant que l'affaire domine l'actualité mondiale et débouche sur une crise diplomatique planétaire majeure, c'est le blackout total sur le continent africain, de quoi redire que nous évoluons à la marge du monde. Ici, la presse est payée et encouragée pour semer des guerres ethniques, avaliser et justifier les fraudes électorales, susciter la haine et légitimer les actes de mauvaise gouvernance. Plus elle est payée et entretenue,



mieux cette presse devient au fil des jours, un outil de destruction aux mains des mercenaires de la plume, des petits escrocs, des esprits pervers et des marionnettes qui vivent du sang, des larmes, des peines et des souffrances d'honnêtes gens.

L'Assassinat d'un journaliste, d'où qu'il vienne, quelle que soit la cause, quel que soit l'auteur, ne devrait laisser personne indifférent, et surtout pas les gens du métier de presse. Remember Norbert Zongo et tous les autres. Cette affaire a aussi étalé l'hypocrisie de l'Occident, laquelle manie la langue de bois, et privilégie les pétrodollars par rapport aux vies humaines.

L'Afrique doit s'associer impérativement aux condamnations internationales de ce crime. Les

syndicats des journalistes, les leaders de la société civile, les chefs politiques et les personnalités marquantes y compris des intellectuels de renom, doivent adresser des lettres de protestation aux missions diplomatiques saoudiennes partout sur le continent.

L'Assassinat de l'écrivain et journaliste Jamal Khashoggi, est un crime odieux sans pareil, une démonstration de la mentalité de boucher sanguinaire et de génocidaire satanique inégalable. Les Dictateurs ne reculent devant rien pour faire taire des critiques, mais la manière, la solennité du lieu, la planification et la complaisance après le crime, sont une référence, une empreinte, une caractéristique du seuil de l'ignominie atteinte par ce régime.

La Commission indépendante

contre la corruption et la discrimination condamne durement et avec la plus résolue des énergies, ce crime odieux que d'aucuns voulaient, ont voulu, auraient voulu ou veulent encore couvrir de silence, d'attendrissement et d'impunité. IL n'y a pas longtemps, certains menaçaient de boycotter la coupe du monde de football en Russie, et procédaient à des expulsions de diplomates en cascade, pour une affaire disait-on, d'empoisonnement d'un ancien espion. Aujourd'hui les mêmes manient le verbe avec prudence, ou s'enferment dans un silence complice et compliqué, honteux.

On a tué un journaliste, un citoyen du monde, un intellectuel et un écrivain libre, en le découpant à la tronçonneuse, dans une mission diplomatique. C'est le symbole du recul des valeurs humaines de vie, preuve de la perte de la morale universelle depuis que le nouveau président Américain, monsieur Trump, marche sur le monde et écrase tous les accords et traités sous ses pieds, marche sur l'Europe et insulte toute l'espèce selon ses humeurs.

Le silence de l'Afrique est inacceptable, même si l'on sait que les dirigeants par ici, majoritairement des autocrates et des gestionnaires illégitimes, bénéficient des largesses insolentes du Royaume saoudien à titre personnel. L'odeur de l'argent du pétrole, est devenue l'odeur de l'argent de la mort, la rançon du crime, la caution de la barbarie universelle qu'entretien la plus insolente de toutes les monarchies planétaires. il faut condamner. / . Honte aux assassins de jamal khashoggi. Honte à toute la presse africaine qui se tait. Honte à tous les complices du crime

La France de Macron doit extradier François Compaoré, assassin de Norbert Zongo.

*Le Médiateur Universel
Président de la Commission

PRÉSIDENTIELLE 2018

L'appel qui vient des consommateurs

PAR AYISSI ABENA*

L'intégralité du communiqué de la fondation camerounaise des consommateurs

La Fondation camerounaise des consommateurs (Focaco) prend acte des résultats de l'élection présidentielle proclamés par le Conseil Constitutionnel. La Focaco appelle tous les consom-



mateurs au calme et prie pour que la paix, la sécurité et la séré-

nité reviennent dans les zones en conflits et en crise au Cameroun. A cet effet, la Focaco exhorte le président nouvellement élu à œuvrer pour un retour à la paix dans ces zones en crise et l'invite à être le Président de tous les Camerounais en se déchargeant de sa casquette de président de parti politique avant son investiture pour ce énième mandat. La place qu'occupe la consommation au sein de l'économie camerounaise est d'une importance fondamentale et pourtant, la consommation n'a semblé pas compter

beaucoup. C'est une erreur. La Focaco demande par conséquent à ce que le Président élu s'engage dès maintenant à renforcer la protection des consommateurs au courant du prochain mandat, et à dévoiler ses orientations en termes de protection des consommateurs. Il est grand temps de rendre au secteur de la consommation la place et l'attention qui lui reviennent dans l'arène politique.

*Président du Focaco

RCA

À l'ONU, dissensions toujours vives sur le rôle joué par la Russie

Le Conseil de sécurité de l'ONU s'est réuni mardi 23 octobre sur la situation en Centrafrique. A trois semaines du renouvellement du mandat de la Minusca qui ne devrait pas évoluer en terme numérique mais se recentrer sur l'aide à la stabilisation politique, les diplomates ont fait part des progrès réalisés. La situation sécuritaire reste cependant très fragile en raison des violences perpétrées par les groupes armés. Mais les discussions ont aussi exposé les dissensions toujours aussi vives sur le rôle joué par la Russie



auprès du gouvernement Touadéra.

Les formules sont restées très diplomatiques. « Il faut tra-

vailer collectivement à une solution politique en Centrafrique et oeuvrer de bonne foi », a insisté le représentant adjoint américain. Seul l'ambassadeur français François Delattre s'est fait

plus explicite. « Il est fondamental d'éviter les initiatives parallèles sources de confusion, et de veiller à la bonne coordination de tous les partenaires de la RCA, en soutien de l'initiative

africaine. C'est une condition du succès », a-t-il dit.

Message reçu 5/5 par l'ambassadeur russe qui a dénoncé « la jalousie » que susciterait, selon lui, l'assistance technico-militaire apportée par Moscou depuis un peu moins d'un an. Son pays poursuivra ses activités qui contribuent à la stabilisation de la situation. Plus de 1 000 soldats centrafricains auraient déjà été formés par Moscou. Cette formation continuera a-t-il assuré.

Pas question pour autant de laisser la Russie étendre son influence. Les Européens ont donc insisté sur le renforcement des structures de l'Etat et sur la primauté de l'Initiative africaine de paix. La Russie doit pouvoir y participer plaide l'International Crisis Group pour éviter que le dialogue qu'elle a déjà engagé avec les groupes armés ne court-circuite les efforts déjà entrepris.

Rfi

NIGERIA

Mystère autour du parcours du leader indépendantiste Nnamdi Kanu

u Nigeria, la réapparition du leader du mouvement indépendantiste biafrais soulève quelques interrogations. En fin de semaine dernière, une vidéo devenue virale montrait un homme lui ressemblant fortement, priant au pied du mur des Lamentations. Beaucoup se demandent comment Nnamdi Kanu a pu échapper aux autorités nigérianes.

La dernière fois que Nnamdi Kanu a été vu en public au Nigeria, c'était le 14 septembre 2017. Jour où les forces de l'ordre ont mené un raid contre sa maison dans le sud-est. Depuis, plus de trace du leader indépendantiste biafrais. Était-il mort ou bien en vie ? En mars dernier, la presse nigérienne annonçait l'avoir vu en compagnie de sa femme à Accra, la capitale ghanéenne. Démenti des militants qui affirmaient alors que Nnamdi Kanu était détenu au secret voire qu'il avait été tué par les forces de sécurité, ce qu'elles ont toujours réfuté.

Nnamdi Kanu a finalement levé le doute ce dimanche. Dans une intervention radiophonique, il a déclaré être en Israël, en chair et en os. Il a également appelé à boycotter des prochaines élections sans référendum d'autodétermina-



tion sur la région. Mais au-delà du message politique, il n'a pas précisé comment il avait pu se rendre à Jérusalem. De plus, il était sous le coup d'un procès et donc interdit de sortie du territoire. A-t-il bénéficié de complicités ? Certains sites

d'information pointent du doigt les services secrets nigériens. Des sources anonymes internes affirment que cinq agents ont aidé le chef de file du mouvement à fuir vers le Ghana - via la Guinée équatoriale - et qu'il aurait ensuite disparu de la

circulation. « Intox » ont aussitôt répondu les services nigériens.

« Il n'y a pas de soucis à se faire »

Le porte-parole du ministère israélien des Affaires étrangères, a quant à lui indiqué à RFI hier mardi, que Nnamdi Kanu n'était pas en Israël.

Et pour la présidence nigérienne, « cette dite réapparition », selon leurs termes, n'est ni plus ni moins qu'une distraction. « Notre administration a été accusée à plusieurs reprises par le mouvement indépendantiste pour les peuples indigènes du Biafra, l'Ipob, y compris par leur avocat. Ils affirmaient que l'administration Buhari savait où se trouvait ce leader rebelle, que la présente administration le gardait au secret. Certains allaient même jusqu'à dire qu'il avait été tué. Donc qu'il proclame en personne être dans un autre pays et fasse circuler des images, cela montre clairement qu'ils nous ont menti et qu'ils ont menti au peuple nigérian, nous explique Garba Shehu, porte-parole de la présidence.

« Pour nous, cette dite apparition de Kanu n'est qu'une distraction. Et cela ne peut en aucun cas porter atteinte aux bonnes relations que nous entretenons avec beaucoup de pays dans le monde. Il n'y a pas de soucis à se faire. Au regard de la loi, c'est un prétexte honteux » qui montre que le pouvoir « ne veut pas la paix », assure en conclusion la présidence.

Rfi

CRISE BURUNDAISE

Le dernier round des négociations s'ouvre sans le gouvernement

Le cinquième round du dialogue burundais s'ouvre ce mercredi 24 octobre à Arusha, en Tanzanie. C'est la dernière tentative de la médiation sous-régionale pour trouver une sortie de crise. Mais l'issue semble incertaine dans la mesure où le gouvernement, le parti au pouvoir, et leurs alliés ont annoncé le boycott

de cette réunion.

C'est pour cause de deuil, que le gouvernement ne se rendra pas aux discussions d'Arusha. « En octobre, nous commémorons nos héros de l'indépendance », a expliqué à RFI Prosper Ntahorwamiye, porte-parole du gouvernement burundais.

Le mois d'octobre étant un mois de deuil au Burundi, le gouvernement a suggéré un report de la session que la Facilitation a convoquée pour ce 24 octobre et garde l'espoir que cette dernière s'associe, comme d'habitude, aux

burundais dans ces moments de triste mémoire.

D'autre part, le gouvernement estime que certaines de ses demandes n'ont pas été exaucées comme celle de disposer à l'avance de la liste des participants. « Il y a des gens avec qui nous ne voulons pas négocier », explique le porte-parole. Comprendre tous les opposants contre qui le gouvernement a émis des mandats d'arrêt.

En réalité, la facilitation, présidée par l'ex-chef de l'Etat tanzanien Benjamin Mkapa, n'a pas invité ceux recherchés par la justice burundaise comme Jean Minani

par exemple, le président du Cnared, le Conseil national pour le respect de l'Accord d'Arusha pour la paix.

L'opposition en exil sera néanmoins représentée, notamment par son secrétaire général Anicet Niyonkuru. A ses yeux, le deuil est un « prétexte honteux » qui montre que le pouvoir « ne veut pas la paix ».

Des opposants restés au Burundi seront également présents, comme Agathon Rwaswa, l'ancien patron du Front national pour la liberté.

Rfi

FÉCAFOOT

Le coordonnateur des sélections nationales suspendu

Le président du Comité de normalisation de la Fédération camerounaise de football reproche à Nicolas Dikoume ses nombreux manquements dans la coordination, lesquels ont parfois été à l'origine de certains dysfonctionnements observés lors des voyages des sélections nationales dont il a pourtant le devoir de gérer avec rigueur et discipline.

Ce n'est plus le parfait amour entre Dieudonné Happi et Nicolas Dikoume. Porté à la tête de la coordination des sélections nationales en décembre 2017, le dernier cité est désormais sur une corde raide. Ce serait un doux euphémisme de dire que l'homme est à un doigt de la porte de sortie. Ce, au regard du climat délétère qui règne entre l'homme et son patron, le président du Comité de normalisation. Longtemps ramené à l'ordre à travers des demandes d'explications à lui servies par sa hiérarchie, l'ancien Lion indomptable n'a pas visiblement cru bon de se raviser. Conséquence, il est depuis lundi dernier, « suspendu de ses fonc-



tions de coordonnateur » qu'assurent désormais Sarah Nkongho Ashu Ntui, désignée pour gérer la période intérimaire. Même si la note portant suspension « à durée indéterminée » du concerné a été tenue cette fois à bonne distance des réseaux sociaux, les responsables de la Fécafoot que *Le Messenger* a joint au téléphone, confirment l'information.

Amateurisme

En effet, il est reproché à Dikoume des « manquements

graves dans le management de la coordination » et autres « malversations financières. » Nos confrères du site *lagazetteolympique.com* croient savoir que l'ancien joueur du Canon sportif de Yaoundé était déjà sur des braises ardentes. Refoulé par l'encadrement technique de la sélection nationale fanion qui s'« accommode mal de son amateurisme », peu soutenu par ses collaborateurs qui le trouvent « radin », l'infortuné est resté sourd aux nombreuses observations et remarques à lui faites par sa hié-

rarchie qui a payé plus d'une fois, le lourd tribut de ses errements. La rupture, apprend-on, semble être définitivement consommée avec le calvaire vécu par la sélection nationale féminine seniors au cœur d'un nouveau scandale qu'on a rebaptisé le « Grenoblegate ». Plombées par des problèmes administratifs qui n'ont contribué qu'à dérailler les ambitions du sélectionneur Joseph Ndoko ; soumises à un long voyage sans avoir du temps pour récupérer et sevrées d'une préparation digne d'une sélection nationale, les Lionnes indomptables sont revenues de la France le 09 octobre, avec une valise (0-6).

Hervé Tistsol en embuscade ?

Quelques jours plus tard, c'est l'équipe nationale fanion qui a payé les frais du coordonnateur à l'origine du grave retard accusé par les poulains de Clarence Seedorf en partance pour le Malawi à l'occasion du match retour comptant pour la 4^e journée des éliminatoires de la Coupe d'Afrique des nations (Can) 2019. Au regard de tous ces griefs et d'autres précédents jugés « inadmissibles », Dieudonné Happi n'a eu d'autre choix que de suspendre ce collaborateur qu'il a nommé le 29 décembre 2017 avant sa prise de fonction officielle le 10 janvier

2018. Ce qu'on sait de lui, c'est qu'il est un ancien Lion indomptable qui cumule 10 sélections en équipe du Cameroun avec à la clé, deux buts, entre 1994 et 1995. En 1996, il participe avec le Cameroun à la Coupe d'Afrique des nations et en 2005, après deux saisons à Chypre et sept saisons en Grèce, il retourne dans son club d'origine, le Canon de Yaoundé. Le bilan de sa carrière dans les championnats grecs et chypriotes s'élève à 207 matchs joués, pour 38 buts marqués.

Il réalise sa meilleure performance lors de la saison 1996-1997, où il inscrit 10 buts en première division grecque. Après les échecs, les impairs et les scandales qu'ont essuyés respectivement Claver Oyono et l'honorable Koa Luc à la tête de cet organe stratégique, c'est finalement à un footballeur que le normalisateur en chef avait confié les clés de la très convoitée coordination des sélections nationales. Personnage charismatique qu'on disait pourtant rigoureux, ambitieux et travailleur, Dikoume est aujourd'hui poussé vers la sortie. Dans les couloirs de Tsinga, on parle d'Hervé Tistsol déjà nommé coordinateur adjoint comme son digne successeur d'ici le départ de la normalisation. On ne perd rien à attendre.

Christian TCHAPMI

CHRISTIAN MBONGO

« Bamboutos victime d'un manque de rigueur administrative et juridique »

L'agent de joueur et non moins patron de Chrim Management, il apporte des éclairages sur l'affaire opposant Bamboutos de Mbouda et le technicien Belge Johan Buyle sanctionné par la Fédération internationale de football association (Fifa).

En tant qu'un habitué des joutes juridiques à la Fifa et au Tas, quelle analyse faites-vous de l'affaire Bamboutos Fc - Johan Buyle qui agite les milieux du football camerounais ?

Merci de me donner l'opportunité de me prononcer sur cette affaire qui agite le lander-nau footballistique camerounais depuis quelques mois. J'ai prêté une écoute attentive à cette affaire, d'autant plus qu'elle rentre en droite ligne de nos compétences et de nos acquis juridiques à la Fifa et au Tribunal arbitral du sport (Tas) de Lausanne en Suisse. L'analyse que je fais de cette affaire est assez simple, au vu des éléments connus de ce dossier. Bamboutos Fc est aujourd'hui victime d'un manque de rigueur administrative et juridique dans la gestion de ce dossier. Ce club a été mal défendu depuis le début de cette affaire, en 2016, lorsque son ancien entraîneur Johan Buyle a porté l'affaire à l'arbitrage de la Fifa, et qui a donné lieu à la condamnation de Bamboutos Fc en juin 2016 par une décision rendue par la Chambre de résolution des litiges de la Fifa. La décision prise par la Commission de discipline de la Fifa le 12 avril 2018 et notifiée aux parties le 04 mai 2018, qui ordonne la rétrogradation de Bamboutos Fc en Ligue 2 n'est que la résultante des balbutiements administratifs et juridiques que j'ai évoqués tantôt. Nous pouvons affirmer ici de manière péremptoire que si Bamboutos Fc nous avait constitué dans cette affaire pour défendre ses intérêts, au vu de notre expertise en la matière, ce club aurait connu un sort beaucoup plus positif.

Quelle peut être la durée de ce feuilleton si le recours de Bamboutos Fc est recevable au Tas ?

Il faut dire qu'à la lecture des éléments



connus de ce dossier, il en ressort que Bamboutos Fc a saisi le Tas depuis le 25 mai 2018 par une requête en intention de faire appel en annulation de la décision de la Commission de discipline de la Fifa qui consacre sa rétrogradation en Ligue 2, en même temps qu'il a introduit une demande pour suspendre les effets de la décision de la Fifa, afin de permettre à ce club de rester en Ligue 1, en attendant que le Tas tranche sur le fond. Et le 31 mai 2018, Bamboutos Fc a effectivement envoyé son mémoire d'appel au Tas. Au regard de la correspondance du Tas, adressée aux parties, le 08 octobre 2018, qui n'est nullement une décision, mais un simple courrier administratif, il est, comme l'exige la procédure en pareille circonstance, demandé aux parties adverses dans ce dossier, notamment la Fifa et Johan Buyle, de produire leurs mémoires de réponse à la requête de Bamboutos Fc, dans un délai maximum de 20 jours, soit jusqu'au 28 octobre 2018.

De même, on note que Bamboutos Fc ayant requis que ce litige soit soumis à l'arbitrage d'un arbitre unique, qui sera choisi en toute indépendance par la présidente de la Chambre arbitrale d'appel du Tas, il a été demandé à la partie adverse de se prononcer également sur ce choix, dans un délai de 05 jours maximum, soit jusqu'au 13 octobre 2018. Il faut dire qu'au Tas un litige peut être soumis à l'arbitrage de 03 arbitres ou à celui d'un arbitre unique. On note également que Bamboutos Fc ayant déposé une requête d'effet suspensif de la décision

de la Commission de discipline de la Fifa, le Tas a demandé à la Fifa de se prononcer sur cette demande dans un délai de 10 jours maximum, soit jusqu'au 18 octobre 2018. Au regard de tout ce qui précède, il est évident que nous sommes encore ici au début de cette procédure. Le Tas fait encore ce qu'on appelle la collecte d'informations et des éléments de ce dossier, ainsi que l'écoute des plaidoiries et des arguments des parties. Quand cette phase sera achevée, d'ici environ un mois ou deux, voire plus, ce litige sera soumis à l'arbitrage soit d'un arbitre unique, soit d'un collège de 03 arbitres. Ce ou ces derniers auront entre 30 jours à 60 jours pour rendre leur décision définitive. Selon le code de procédure du Tas, ce ou ces juges peuvent différer ce délai une seule fois. En définitive, si la requête de Bamboutos Fc était finalement validée par le Tas, la procédure pourrait durer encore au minimum trois mois (après la phase de collecte des éléments), pour connaître l'issue définitive de ce dossier. Pour ce qui est de la demande d'effet suspensif de la décision de la Commission de discipline de la Fifa, souhaitée par Bamboutos Fc, l'avis de la Fifa est absolument prépondérant. Si la Fifa dit au Tas son souhait de voir sa décision être maintenue jusqu'au verdict final du Tas, je crains que Bamboutos Fc n'ait pas également gain de cause sur ce point, et sera obligé d'évoluer en Ligue 2, en attendant ce verdict final du Tas.

Au vu des éléments versés dans la requête de Bamboutos Fc, que peut-on espérer ?

A vrai dire, tout est possible. A l'issue de cette procédure, le Tas peut, soit infirmer, soit confirmer la décision de la Commission de discipline de la Fifa. Je n'ai réellement pas connaissance des éléments de fond produits par Bamboutos Fc au Tas, encore moins les arguments que ce club a soutenu pour faire prospérer sa requête à ce niveau. Ce que je peux affirmer de manière péremptoire, au vu de mon expérience à ce niveau est que le Tas va se baser uniquement sur son code de procédure et sur les dispositions réglementaires de la Fifa en la matière, pour trancher, notamment le règlement du statut et du transfert des joueurs de la Fifa, qui définit, en son article 22-b, la nature du litige entre Bamboutos Fc et Johan Buyle (c'est un litige à

caractère international) ; le règlement de la commission du statut du joueur et de la Chambre de résolution des litiges de la Fifa, qui établit le code de procédure en pareil cas ; et ensuite le code disciplinaire de la Fifa, qui définit les sanctions applicables à tout membre de la Fifa qui viole les dispositions réglementaires de la Fifa. Donc, si le ou les arbitres du Tas estiment que la Fifa a violé ses propres règlements, et qu'elle ne méritait pas de sanctionner Bamboutos Fc au vu des éléments produits par ce club, le Tas peut infirmer la décision de la Fifa et réhabiliter Bamboutos Fc dans son droit de rester en Ligue 1. Dans le cas contraire, le Tas va simplement confirmer la décision de la Fifa, et Bamboutos Fc devra simplement l'assumer. Autre chose que j'aimerais préciser, il faut que les éléments produits par Bamboutos Fc soient réellement solides et crédibles et il faut que ce club n'ait pas pu avoir ces éléments avant la décision de la Fifa qu'il attaque au Tas. En effet, si Bamboutos Fc était susceptible d'avoir ces éléments produits au Tas en soutien de sa requête, avant la décision de la Fifa qui le condamne, ces éléments ne seront pas recevables devant le Tas, car il devait les faire prévaloir pendant la procédure à la Fifa, notamment pendant la procédure à la Chambre de résolution des litiges de la Fifa. C'est ce que prévoit l'article 57 du Code de l'arbitrage en matière de sport du Tas, qui dispose que : « la formation (donc le collège d'arbitres) peut exclure des preuves présentées par les parties si ces dernières pouvaient en disposer ou si elles auraient raisonnablement pu les découvrir avant que la décision attaquée ne soit rendue ».

Si Bamboutos Fc obtient gain de cause, quelle serait l'incidence de la décision sur le championnat camerounais ?

Si finalement Bamboutos Fc réussit à avoir gain de cause à l'issue de cette procédure au Tas, la Fifa n'aura d'autre choix que de demander à la Fédération camerounaise de football de réintégrer obligatoirement ce club en Ligue 1, même si la saison est en cours. Le calendrier de ce championnat devra obligatoirement être réaménagé en conséquence.

Réalisé par C.T. avec Press-sport